

5.0

LES MILIEUX AGRICOLES

5.1 MISE EN SITUATION ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

La zone agricole décrétée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1) possède une superficie de 480 kilomètres carrés (km²) ce qui représente une proportion d'environ 14 % de l'ensemble du territoire de la MRC.

L'agriculture constitue une des activités les plus importantes du secteur primaire. La superficie reliée aux activités agricoles sur le territoire représente 9,3 % de la superficie totale de la MRC, soit 314,5 kilomètres carrés (km²). Le potentiel agricole est généralement bon particulièrement sur les terres situées en bordure du fleuve Saint-Laurent, à l'ouest de la municipalité de Grosses-Roches.

On note une baisse considérable du nombre de fermes dans la MRC de Matane. Le nombre d'exploitations agricoles enregistrées au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est passé de 214 en 1990 et à 167 en 1997. Le tableau 1.5.1 présente les caractéristiques des fermes en activité sur le territoire de la MRC en 1997. Malgré la baisse du nombre de fermes, dans l'ensemble, on note une augmentation des superficies des entreprises agricoles ce qui reflète la consolidation de plusieurs exploitations.

Les données contenues dans le portrait agricole de la MRC réalisé par le ministère indique que le nombre d'emplois à temps complet s'élève à 228 et le nombre d'emplois à temps partiel à 559 (1997). La valeur totale des revenus agricoles est évaluée à 18 691 627 \$ et la production laitière représente plus de la moitié de ce chiffre d'affaires (1997). Les municipalités de Baie-des-Sables, de Sainte-Félicité, de Saint-Jérôme-de-Matane et de Saint-Ulric sont celles où l'on retrouve les plus grandes concentrations de fermes sur le territoire de la MRC.

Au chapitre de la transformation des produits bioalimentaires, on dénombre pour 1999 douze entreprises de transformation lesquelles génèrent 345 emplois (tableau I.5.2). Le secteur de la transformation des produits alimentaires a grandement été affecté par la fermeture des entreprises de transformation des produits de la mer et ce, dû à la rationalisation des usines dans ce secteur. Notamment, la région a assisté à la fermeture de La Poissonnerie des Méchins avec ses 125 emplois et Aquaculture Matane avec 10 autres emplois. Les principaux produits alimentaires transformés sur le territoire sont la crevette et le porc.

Comme on peut le constater, les liens entre les produits agricoles et les produits de la transformation sont inexistantes. Le lait qui constitue la principale production sur le territoire est transformé dans les grands centres urbains alors que les produits transformés sur le territoire proviennent d'autres régions.

Certaines municipalités comptent sur leur territoire des secteurs à bon potentiel caractérisés par un grand dynamisme des activités agricoles. Ces secteurs sont homogènes et utilisés de façon intensive à des fins agricoles. Dans le passé, l'absence de mesures de contrôle a cependant permis à des activités non agricoles de s'implanter à proximité des exploitations agricoles dans certains secteurs. Ainsi, des problèmes de cohabitation se sont posés considérant que la pratique de l'agriculture génèrent certaines contraintes (bruit, odeur, poussières, etc.) souvent peu ou pas compatibles avec la présence à proximité d'activités non agricoles comme des activités résidentielles. Ce problème peut prendre de l'ampleur dans certains secteurs considérant que la majorité des fermes sont situées en bordure du fleuve Saint-Laurent où se concentrent également la majeure partie des établissements humains.

Par ailleurs, certaines municipalités rurales connaissent un déclin démographique important et le maintien d'un tissu social devient de plus en plus difficile dans ces milieux. Au cours des dernières années, le déclin démographique est surtout attribuable à l'exode démographique des jeunes. Cet exode accélère le vieillissement de la population et affecte l'économie des municipalités rurales qui devient moins dynamique. Dans un contexte de transfert des responsabilités au milieu municipal notamment à l'égard de l'entretien du réseau routier, les municipalités auront à effectuer des choix et elles devront notamment prendre en considération les exploitations agricoles qui de plus en plus se trouvent isolées sur le territoire souvent à l'extrémité d'un rang dans les secteurs agroforestiers. À l'intérieur de secteurs agricoles moins dynamiques principalement caractérisés par la présence d'un couvert forestier, certains potentiels autres qu'agricoles existent et pourraient être développés afin de favoriser l'implantation de certaines activités économiques. Considérant les coûts de plus en plus importants d'entretien du réseau routier pour les municipalités, il ne s'agit pas de favoriser une occupation de l'ensemble du territoire mais de certains secteurs dont la mise en valeur peut s'effectuer de façon économique dans les milieux agroforestiers.

TABLEAU I.5.1

**CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MATANE EN 1997**

Types de production	Nombre de producteurs
Lait	68
Boeuf (vache-veau)	52
Boeuf (semi-finition)	30
Boeuf (finition)	8
Porc (naisseur)	4
Porc (finisseur)	3
Ovin	8
Avicole (oeufs)	1
Avicole (couvoirs)	2
Piscicole (élevage)	6
Piscicole (pêche)	5
Pommes de terre	11
Cunicole	2
Veaux de grain	3
Ratites	1
Cheveaux	9
Acériculture	75
Apicole	1
Cultures abritées	6
Fruit (fraise)	4
Fruit (framboise)	5
Fruit (bleuet)	2
Horticulture ornementale	2

Source : Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation. Portrait agricole de la MRC de Matane. 1999.
17 pages.

TABLEAU I.5.2

**NOMBRE D'ENTREPRISES DE TRANSFORMATION ET NOMBRE D'EMPLOIS
POUR LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE
MRC DE MATANE - 1999**

GROUPE : Aliments et produits alimentaires - transformation	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois*
Fabrication de produits de viande	1	150
Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer	4	172
Fruits et légumes	--	--
Jus et boissons aux fruits	--	--
Mise en conserve de fruits et de légumes et fabrication de spécialités alimentaires	1	2
Lait et crème	--	--
Autre fabrication de produits laitiers	1	8
Farines et céréales de table	--	--
Biscuits	--	--
Produits de boulangerie et pâtisserie	5	13
Sucre et confiseries	--	--
Additifs et assaisonnements alimentaires	--	--
Aliments préparés	--	--
Autres	--	--
TOTAL	12	345

* Emplois à temps plein et à temps partiel

Source : Société d'aide au développement de la collectivité de la région de Matane. Répertoire des entreprises de la région de Matane. Janvier 2000.

Les stratégies de développement pour le secteur bioalimentaire

Les forces du secteur

- 1) L'importance de l'activité agricole sur le territoire tant en ce qui concerne le nombre de producteurs que la superficie du territoire occupée par l'agriculture;
- 2) La présence d'entreprises dans le secteur de la transformation;
- 3) La présence dans la région d'un bon potentiel pour la transformation des cultures en fourrage et en céréales;
- 4) La possibilité d'expansion des entreprises agricoles existantes et l'accueil de nouveaux exploitants étant donné l'importance du territoire agricole dans la MRC de Matane;
- 5) La présence dans le milieu d'organismes spécifiquement reliés aux services des entreprises agricoles (Syndicat de gestion, Union des producteurs agricoles);
- 6) La présence dans le milieu d'une institution d'enseignement offrant un programme de formation en agriculture;
- 7) La présence d'un groupe de relève pour aider à l'implantation de jeunes dans le milieu agricole.

Les opportunités pour le secteur

- 1) Les possibilités de développement de produits bioalimentaires à valeur ajoutée;
- 2) La demande pour les produits d'agriculture biologique;
- 3) L'importance de la demande sur les marchés pour l'agneau et le porc;
- 4) Le faible taux de suffisance du boeuf au Québec;
- 5) Dans la MRC, l'agriculture constitue une activité économique importante et possède de bonnes possibilités d'expansion sur le territoire.

Les faiblesses du secteur

- 1) La faible quantité de produits transformés dans la région (exemple : le lait);
- 2) La production agricole concentrée dans le lait;
- 3) La difficulté de rentabiliser les productions de bovins de boucherie étant donné la faible grosseur du cheptel;
- 4) Le peu de partenariat et de communication entre les producteurs;

- 5) Le manque de partenariat entre les producteurs et les entreprises de transformation;
- 6) La sous-utilisation des services de gestion et de formation destinés aux entreprises agricoles du territoire;
- 7) Le manque de formation de la main-d'oeuvre agricole.

Les menaces du secteur

- 1) La concentration des entreprises de transformation des produits laitiers à Montréal et à Québec;
- 2) Le désengagement de l'état dans les programmes d'aide à l'agriculture;
- 3) La surréglementation dans le domaine de la transformation des produits bioalimentaires.

Les priorités de développement pour le secteur des produits bioalimentaires

Priorité 1 : Transformer et mettre en marché les produits bioalimentaires de la MRC de Matane

- 1.1 Identifier les créneaux de marché pour les produits bioalimentaires de la région;
- 1.2 Favoriser la mise sur pied d'une ou des entreprises de transformation des produits régionaux;
- 1.3 Augmenter la valeur ajoutée des élevages, des cultures et des produits de la région (exemple: céréales, fourrage, cynégétique).

Priorité 2 : Diversifier et consolider les entreprises de production et de transformation du secteur bioalimentaire

- 2.1 Favoriser la formation de la main-d'oeuvre tant au niveau de la production agricole que de la transformation des produits bioalimentaires;
- 2.2 Favoriser les transferts de technologie au niveau de la production et de la transformation;
- 2.3 Faciliter l'accès des entreprises de production agricole et de transformation aux programmes de recherche et de développement;
- 2.4 Favoriser le développement de liens entre l'agriculture et d'autres secteurs économiques tels le tourisme, la forêt et la pêche;
- 2.5 Favoriser et permettre le développement de nouvelles entreprises de production agricole et de transformation de produits bioalimentaires.

Les objectifs spécifiques

Les projets que le milieu désire réaliser d'ici 5 ans

- 1) Créer une table de concertation regroupant les producteurs, les transformateurs et les distributeurs en favorisant l'utilisation des structures et des comités existants;
- 2) Améliorer les services d'encadrement des entreprises pour développer des produits à valeur ajoutée;
- 3) Reconnaître et assurer une protection des secteurs agricoles à fort potentiel et des secteurs agricoles viables à l'échelle du territoire de la MRC.

5.2 LA PROBLÉMATIQUE, LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET LES OBJECTIFS VISÉS

À l'égard des milieux agricoles, il est possible d'identifier les principaux éléments de la problématique qui suivent :

- L'agriculture constitue une des activités économiques les plus importantes du secteur primaire;
- La majorité des exploitations agricoles et la presque totalité du développement urbain sont localisées principalement dans le même espace soit à l'intérieur de la zone côtière d'où il peut résulter certains problèmes de cohabitation;
- Les milieux agricoles dynamiques sont généralement caractérisés par une concentration d'exploitations agricoles générant des revenus élevés, des bâtiments bien entretenus, des terres en culture, une bonne valeur foncière des entreprises et des sols de bonne qualité même s'il ne s'agit pas d'un critère toujours présent;
- La présence de conflits entre des activités agricoles et non agricoles principalement dans les secteurs agricoles dynamiques;
- L'exploitation forestière en milieu privé représente pour plusieurs agriculteurs une activité complémentaire;
- Certaines municipalités à vocation agricole sont marquées par un déclin sur le plan économique et sur le plan démographique;
- Les milieux agroforestiers sont généralement caractérisés par un couvert forestier, une régression des activités agricoles, la présence de terres en friche, la présence d'activités d'exploitation de ressources naturelles et des sols possédant un potentiel agricole peu intéressant même s'il ne s'agit pas d'un critère déterminant;
- Dans certains secteurs où l'agriculture est absente, les municipalités doivent assurer l'entretien de routes ce qui entraîne des coûts de plus en plus importants particulièrement dans un contexte de transfert de responsabilités et de décroissance de la population;

- Le faible volume de ressources agricoles régionales transformées sur le territoire de la MRC.

Considérant ces problématiques, la MRC privilégie les orientations d'aménagement suivantes :

Établir des conditions territoriales favorables au développement des activités agricoles à l'intérieur des milieux agricoles dynamiques et viables.

Favoriser l'implantation d'activités économiques et le maintien d'un tissu social à l'intérieur de certains milieux agroforestiers en accordant la priorité aux activités et aux entreprises agricoles.

Les objectifs visés par ces orientations sont de :

- Assurer le développement à long terme des activités et des exploitations agricoles sur l'ensemble du territoire;
- Assurer une protection accrue des secteurs agricoles dynamiques et viables;
- Développer une approche structurée de gestion des activités dans les milieux agricoles considérant la cohabitation d'activités;
- Favoriser le maintien des emplois liés aux activités agricoles;
- Favoriser le développement d'activités autres qu'agricoles dans les secteurs agroforestiers en tenant compte des potentiels du territoire;
- Favoriser le développement des collectivités rurales;
- Assurer une protection efficace des sols en respectant leur capacité de support à l'égard de l'épandage des fumiers et des lisiers.

Pour atteindre ces objectifs, la MRC entend :

- Délimiter une affectation agricole;
- Identifier des caractéristiques visant à définir les secteurs agricoles dynamiques et les secteurs agroforestiers et effectuer une cartographie de ces secteurs sur le plan I.2.2;
- Identifier des objectifs à atteindre traduisant les intentions d'aménagement à l'égard des secteurs agricoles dynamiques et des secteurs agroforestiers;
- Identifier les activités pouvant s'implanter dans les secteurs agricoles dynamiques et les secteurs agroforestiers en fonction des objectifs établis;
- Inviter les municipalités à intervenir à l'égard de la protection des paysages dans les milieux agricoles;

- Établir des dispositions réglementaires à l'intérieur du document complémentaire :
 - Paramètres pour la détermination des distances séparatrices relatifs à la gestion des odeurs en milieu agricole;
 - Dispositions relatives à la protection des ressources du milieu forestier.

5.3 LES MOYENS DE MISE EN OEUVRE

5.3.1 La délimitation d'une affectation agricole

L'affectation agricole correspond, de façon générale, à la zone agricole délimitée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1)*. Cette affectation est identifiée sur le plan I.2.2 (annexe 5). La délimitation de cette affectation vise à assurer le développement à long terme des activités agricoles et du territoire agricole qui constitue une ressource non renouvelable.

La MRC a évalué le potentiel de l'ensemble de la zone agricole et a défini trois secteurs d'intervention. D'abord, les secteurs agricoles dynamiques où la priorité est accordée au maintien des activités agricoles et au développement à long terme de l'agriculture. À l'égard du processus de planification stratégique, cette reconnaissance des secteurs dynamiques permet de rencontrer une des priorités de développement qui vise à consolider et à diversifier les entreprises de production et de transformation du secteur bioalimentaire.

Un second type correspond aux secteurs agroforestiers caractérisés principalement par la présence d'un couvert forestier relativement dense. Dans ces secteurs, la MRC entend également accorder la priorité au maintien des activités agricoles et au développement à long terme de l'agriculture. Tel qu'identifié dans les priorités de développement, l'introduction de nouvelles productions agricoles ou d'activités complémentaires pourrait favoriser la diversification des exploitations existantes. Par ailleurs, certaines activités visant notamment à développer les potentiels du territoire peuvent être possibles dans des secteurs incultes (à titre d'exemple sur des sols de classe 6 ou 7 selon l'Inventaire des terres du Canada) afin de consolider l'activité économique dans les collectivités rurales.

Enfin, l'affectation agricole compte également des secteurs déstructurés que la MRC entend circonscrire pour empêcher de nouveaux débordements à l'intérieur de la zone agricole. Ces secteurs sont principalement utilisés à des fins résidentielles. Cette problématique est discutée au chapitre 3 traitant des milieux urbains.

La délimitation des secteurs agricoles dynamiques et agroforestiers a été réalisée en fonction des caractéristiques établies dans les sections qui suivent et a été soumise au comité consultatif agricole. Les sections suivantes proposent une définition des secteurs agricoles dynamiques et agroforestiers, précisent les objectifs à atteindre et identifient les moyens d'intervention s'appliquant à ces deux milieux.

La MRC désire s'assurer qu'aucune nouvelle implantation non agricole ne porte atteinte aux exploitations agricoles existantes. Afin de limiter des problèmes éventuels de cohabitation, la MRC entend appliquer des mesures de distance entre un bâtiment non agricole et une exploitation agricole. Le document complémentaire précise les dispositions à respecter.

5.3.2 L'identification des secteurs agricoles dynamiques

Les principales caractéristiques des secteurs agricoles dynamiques sont :

- une dominance de l'agriculture sur les autres activités;
- une utilisation du sol particulièrement homogène;
- une superficie vaste qui peut couvrir des usages non agricoles;
- des sols à bon potentiel agricole;
- une très faible densité d'occupation du sol;
- l'absence ou une proportion peu élevée de terres en friche;
- des bâtiments bien entretenus et des terres en production;
- des taux de réinvestissement et des revenus tirés de l'agriculture relativement élevés;
- une bonne valeur foncière des exploitations agricoles.

Dans les secteurs agricoles dynamiques, les objectifs visés sont de :

- confirmer l'agriculture comme activité principale dans ces milieux;
- assurer la vocation agricole à long terme de ces territoires en limitant l'implantation d'activités non agricoles;
- limiter le reboisement des terres agricoles à des secteurs où il y a peu ou aucune possibilité de mise en valeur à des fins agricoles soit de les remettre en production en fonction des caractéristiques écologiques du milieu;
- encadrer les activités forestières et préserver le potentiel acéricole;
- maintenir une qualité de paysages propice à la pratique d'activités touristiques;
- déterminer les secteurs où des potentiels autres qu'agricoles existent, principalement ceux d'envergure régionale, et analyser les conséquences de leur mise en valeur sur les activités agricoles (à titre d'exemple, il pourrait s'agir de l'implantation d'un équipement d'utilité publique comme une source municipale d'approvisionnement en eau potable, un parc éolien, etc.);

- favoriser la pratique d'usages complémentaires permettant de diversifier les revenus des exploitations agricoles;
- permettre l'implantation de certaines activités non agricoles lorsque ces activités ne sont pas susceptibles de nuire à la pratique de l'agriculture et à son développement, d'induire des problèmes de cohabitation avec les activités agricoles ou lorsqu'il est démontré que l'activité non agricole ne peut s'implanter ailleurs sur le territoire (à titre d'exemple, il pourrait s'agir de l'implantation d'un équipement d'utilité publique comme une source municipale d'approvisionnement en eau potable, un parc éolien, etc.).

À l'intérieur des secteurs agricoles dynamiques, les activités autorisées sont identifiées au chapitre 11 sous l'affectation agricole. De façon sommaire, les activités et les équipements sont contrôlés comme suit :

- L'implantation d'activités agricoles est privilégiée;
- Les secteurs déstructurés pourront être délimités dans les règlements d'urbanisme en fonction des critères et des objectifs établis au chapitre 3;
- L'implantation des activités résidentielles est limitée à celles bénéficiant de certains droits et privilèges prévus à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1)*;
- L'implantation d'activités industrielles n'est pas compatible de façon générale à l'exception de celles liées principalement à la première transformation de produits agricoles;
- L'implantation d'équipements d'utilité publique, de communication et de transport est possible à certaines conditions;
- L'implantation de certaines activités commerciales et de services est possible à titre d'usage complémentaire à l'intérieur de résidences existantes (gîtes touristiques, services professionnels, services personnels, etc.) et l'entreposage est permis dans les anciens bâtiments de ferme;
- L'implantation d'activités d'interprétation et récréatives extensives (sentiers, belvédères, etc.) est possible de même que les pourvoiries de chasse et de pêche à certaines conditions;
- Les activités forestières sont compatibles en respectant les objectifs et les dispositions relatives à la protection du milieu forestier;
- Les activités d'exploitation des ressources naturelles (carrières, sablières, tourbières, etc.) sont possibles à certaines conditions.

5.3.3 L'identification des secteurs agroforestiers

Les principales caractéristiques des secteurs agroforestiers sont :

- une absence des activités agricoles, des investissements agricoles de moindre envergure ou une baisse des activités agricoles :
 - . sur le plan économique (diminution du capital agricole, faiblesse des investissements dans l'entreprise, diminution des revenus et des dépenses);
 - . sur le plan visuel (bâtiments abandonnés, clôtures écrasées, progression des terres en friche, tendance au reboisement des terres);
 - . sur le plan fiscal (valeur foncière des entreprises agricoles moins élevée);
- la présence d'un couvert forestier;
- la présence d'activités d'exploitation de ressources naturelles (carrières, sablières);
- la présence de sols de moindre qualité pour la pratique d'activités agricoles.

Dans les secteurs agroforestiers, les objectifs visés sont de :

- favoriser la viabilité et le développement de l'agriculture selon le potentiel du sol;
- favoriser la diversification des activités agricoles et la relance de l'agriculture par de nouvelles productions animales, végétales ou horticoles selon le potentiel du sol;
- reboiser les terres improductives, inaccessibles et présentant des contraintes physiques majeures en fonction des caractéristiques écologiques du milieu dans le but de les remettre en production;
- encadrer les activités forestières et préserver le potentiel acéricole;
- maintenir une qualité de paysages propice à la pratique d'activités touristiques (agro-tourisme);
- déterminer les secteurs où des potentiels autres qu'agricole existent et analyser les conséquences de leur mise en valeur sur les activités agricoles;
- identifier les secteurs non agricoles où des activités pourraient être implantées afin notamment de favoriser le développement à long terme des communautés rurales. À ce titre, le comité consultatif agricole indiquera aux municipalités des secteurs de moindre impact pour l'agriculture qui seraient susceptibles de recevoir des activités non agricoles;
- favoriser le maintien d'un tissu social dans les milieux agroforestiers.

À l'intérieur des secteurs agroforestiers, les activités autorisées sont identifiées au chapitre 11 sous l'affectation agricole. De façon sommaire, les activités et les équipements sont contrôlés comme suit :

- L'implantation d'activités agricoles est privilégiée;
- Les secteurs déstructurés pourront être délimités dans les règlements d'urbanisme en fonction des critères et des objectifs établis au chapitre 3;
- L'implantation des activités résidentielles est possible pour celles bénéficiant de certains droits et privilèges prévus à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1)* et dans des sites ponctuels incultes délimités dans les règlements d'urbanisme en fonction des critères établis ci-dessous et dont la cartographie est incluse dans le schéma d'aménagement;
- L'implantation d'activités industrielles artisanales et celles liées à la transformations des ressources est possible à certaines conditions;
- L'implantation d'équipements d'utilité publique, de communication et de transport est possible à certaines conditions;
- L'implantation de certaines activités commerciales et de services est possible à titre d'usage complémentaire à l'intérieur de résidences existantes (gîtes touristiques, services professionnels, services personnels, etc.). L'entreposage est permis dans les anciens bâtiments de ferme et certains usages commerciaux exercés en association avec les usages agricoles et forestiers comme les services horticoles et les centres équestres sont compatibles;
- L'implantation d'activités d'interprétation et récréatives extensives (sentiers, belvédères, etc.) est possible de même que les pourvoiries de chasse et de pêche. Des activités récréatives intensives peuvent également être compatibles dans des secteurs ponctuels incultes délimités dans les règlements d'urbanisme;
- Les activités forestières sont compatibles en respectant les objectifs et les dispositions relatives à la protection du milieu forestier;
- Les activités d'exploitation des ressources naturelles sont possibles (carrières, sablières, tourbières, etc.).

Comme mentionné au début de ce chapitre dans les sections traitant de la mise en situation et des éléments de problématique, les municipalités rurales sont marquées par la présence sur leur territoire de milieux en dévitalisation. Le déclin de la population associé au vieillissement de la population et à l'exode des jeunes est constant depuis plusieurs années. Ce déclin de la population affecte certains secteurs des territoires municipaux de façon plus marquante que d'autres. Ainsi, au fil des ans, certains rangs se sont progressivement vidés de leur population et plusieurs fermes familiales ont cessé leurs activités. Conséquence, certaines exploitations agricoles se retrouvent souvent ainsi isolées à l'extrémité de rangs où ne subsistent que quelques bâtiments dispersés sur le territoire et qui sont souvent à l'abandon. Le paysage de ces secteurs est dominé par la forêt, par des friches et par des bâtiments à l'abandon. De plus, dans ces secteurs, les municipalités doivent supporter des infrastructures et offrir des services ce qui entraîne des dépenses relativement importantes considérant que les revenus sont très limités en raison d'un nombre peu élevé de résidents et de la faible valeur foncière des propriétés. Dans un contexte de transferts de responsabilités vers le palier

municipal, les dépenses associées à l'entretien des infrastructures et à l'offre de services (entretien des routes, déneigement, enlèvement des ordures, signalisation, transport scolaire, sécurité incendie, etc.) pèseront de plus en plus lourds sur l'ensemble des citoyens d'une municipalité.

Dans un objectif de revitaliser et de dynamiser certains milieux agricoles agroforestiers, de favoriser une meilleure rentabilité des infrastructures et de diminuer l'isolement des résidents, l'occupation par des activités autres qu'agricoles de certains secteurs incultes dans les milieux agroforestiers pourra être possible dans certaines circonstances. Les sites visés pour autoriser des usages autres qu'agricoles sont circonscrits dans l'espace et sont délimités sur des plans intégrés au schéma d'aménagement (annexe 5). La cartographie des secteurs qui seront délimités au règlement de zonage des municipalités locales a été établie en fonction des critères suivants :

- les secteurs doivent être marqués par la présence à plus de 70 % de sols de classes 5, 6, 7 et 0 selon l'inventaire des terres du Canada ce qui indique des contraintes importantes à la pratique de l'agriculture;
- les secteurs sont desservis par une route publique;
- le territoire n'est pas en culture et constitue un lieu inculte défini par la présence à plus de 70 % de sols de classes 5, 6, 7 et 0 ainsi que par la présence de friches arbustives ou d'un couvert forestier;
- l'implantation d'activités non agricoles ne doit pas être effectuée à proximité d'un établissement de production animale. À cette fin, un rayon de protection d'une distance de 184 mètres (correspondant à 100 unités animales pour une maison d'habitation) a été établie autour de chaque établissement de production animale. Ce rayon accorde à ces établissements une protection, mais également des possibilités d'expansion.

Sur ces sites, les résidences permanentes ou secondaires pourront être implantés sur des terrains conformes aux normes minimales de lotissement. Une distance de 200 mètres doit séparer les bâtiments principaux situés d'un même côté de la route afin de maintenir une faible densité linéaire. Les bâtiments situés de l'autre côté de la route doivent être implantés en alternance et en respectant les mêmes conditions.

Advenant la découverte d'éléments ou de faits non connus au moment de la production du schéma d'aménagement, les municipalités pourront identifier exceptionnellement à l'intérieur de leurs plan et règlements d'urbanisme d'autres secteurs uniquement si l'ensemble des critères mentionnés dans cette section sont rencontrés.

5.3.4 La protection des paysages à l'intérieur des milieux agricoles

La protection des paysages représente une problématique importante à l'intérieur du schéma d'aménagement. Certaines interventions dans le passé ont contribué à affecter la qualité des paysages comme l'implantation de maisons mobiles, des activités de déboisement, la destruction de percées visuelles, etc. Considérant que plusieurs touristes empruntent les routes rurales pour visiter le territoire, qu'un réseau des fermes à visiter existe sur le territoire de la MRC et que l'agrotourisme favorise le développement économique, la MRC recommande fortement aux municipalités

d'intervenir afin de favoriser une meilleure protection des paysages à l'intérieur des milieux agricoles.

Les objectifs visés sont de :

- maintenir une qualité de paysages propice aux activités touristiques;
- favoriser un meilleur respect des caractéristiques de l'environnement naturel (lignes de crête, panoramas, boisés, percées visuelles, etc.);
- favoriser un meilleur contrôle à l'égard des nouvelles implantations (exemple : considérer la topographie et la végétation, favoriser un rayonnement solaire maximal, etc.).

L'utilisation de moyens d'intervention tels les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA) offrent des possibilités intéressantes.

6.0

LES MILIEUX FORESTIERS

6.1 MISE EN SITUATION ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

Le territoire sous couvert forestier dans la MRC de Matane occupe plus de 90 % de sa superficie dont les trois quarts sont de tenure publique. Il s'agit d'une forêt qui compte beaucoup de peuplements forestiers en régénération ainsi que plusieurs peuplements de 50 ans et plus. Une faiblesse est cependant présente au niveau de la classe de 30 ans. De façon plus précise, la répartition des peuplements par classes d'âge est approximativement la suivante : 12 % en voie de régénération, 12 % en régénération, 25 % dans la classe de 30 ans, 30 % dans la classe de 50 ans et 21 % dans la classe de 70 ans et plus. Dans l'ensemble, la forêt de la MRC est relativement jeune et tendra à le devenir encore plus une fois que les peuplements de plus de 50 ans seront récoltés et considérant la faiblesse présente au niveau des peuplements âgés de 30 ans. La forêt est principalement peuplée d'essences résineuses d'un rendement moyen variant entre 1,5 et 1,9 mètre cube solide à l'hectare.

Sur le plan économique, la forêt contribue au maintien de plusieurs emplois et constitue le domaine le plus important du secteur primaire dans la MRC. En 1999, on dénombrait plus de 50 entreprises reliées aux activités forestières employant plus de 800 personnes à temps plein et à temps partiel et ce tant dans les domaines de l'aménagement, de l'extraction, de la transformation que du transport (tableau I.6.1). Une bonne partie de ces emplois sont saisonniers et représentent le principal secteur d'activités économiques de plusieurs municipalités rurales.

La forêt publique est située principalement dans la réserve faunique de Matane et sur les terres publiques intramunicipales des municipalités limitrophes à la réserve. Le territoire public pour lequel le Gouvernement du Québec a accordé des contrats d'approvisionnement et d'aménagement en forêt publique (CAAF) représente environ 325 000 mètres cubes en possibilité de coupe annuellement. Bien que certaines usines de transformation de la MRC s'approvisionnent à l'extérieur du territoire de la MRC, un faible pourcentage de la possibilité de coupe en résineux est attribué annuellement à des entreprises de la région de Matane.

La forêt privée occupe 30% du couvert forestier de la région lequel territoire appartient à une multitude de petits producteurs. L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent est responsable de la gestion des programmes d'aménagement en forêt privée. Le manque de disponibilité budgétaire ne permet toutefois pas de répondre à l'ensemble des demandes. Les SER des Monts, de la Vallée et de la Mitis sont présentes sur le territoire de la MRC et offrent différents services aux producteurs privés tout comme certaines firmes.

La structure industrielle se compose d'environ une vingtaine d'industries dont deux sont dans le secteur des pâtes, papiers et cartons, une dans le séchage du bois et les autres dans le domaine du bois de sciage (tableau I.6.2). L'industrie du bois de sciage se compose de plusieurs petites unités.

La Compagnie Cartons Saint-Laurent inc. oeuvre dans le secteur de la fabrication de cartons et emploie près de 150 personnes de la région. Cette entreprise a procédé en 1994 à la modification de ses équipements de manière à utiliser 50% de carton recyclé dans sa fabrication et 50% de fibres vierges. Cette décision a eu un impact positif pour les producteurs privés.

Par ailleurs, la réouverture de l'usine de pâte Tembec en janvier 1995 a grandement contribué à l'amélioration du marché régional des copeaux en plus de stimuler la création d'emplois.

TABLEAU I.6.1

**RÉPARTITION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET D'EMPLOIS
SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉS LIÉS À LA FORÊT
1999**

Types d'entreprises	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois*
Exploitation forestière	28	131
Usines de pâtes, de papier et de cartons	2	296
Scieries et préservation du bois	8	179
Fabrication de meubles, d'armoires, etc.	3	32
Fabrication d'autres produits du bois	3	7
Activités de soutien à la foresterie	3	7
Activités d'aménagement	1	130
Transport du bois	8	37
TOTAL	56	819

* Emplois à temps plein et à temps partiel

Source : Société d'aide au développement de la collectivité de la région de Matane. Répertoire des entreprises de la région de Matane. Janvier 2000.

TABLEAU I.6.2

LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DU BOIS
MRC de Matane - 1998

Nom de l'entreprise	Municipalité	Catégorie d'usine	Consommation autorisée	Volume attribué par CAAF
Cartons Saint-Laurent inc.	Matane	Pâte et papier (feuillus)	213 350 m ³	Non
Tembec	Matane	Pâte et papier (résineux et feuillus)	545 000 m ³	100 000 m ³
Carol Chassé	Saint-René-de-Matane	Sciage de résineux et de feuillus	250 m ³	Non
Magella Chrétien	Matane	Sciage de résineux et de feuillus (scierie mobile)	2000 m ³	Non
Bertrand Dancause	Saint-René-de-Matane	Sciage de résineux et de feuillus	3000 m ³	Non
Gabriel Gagnon	Saint-Luc-de-Matane	Sciage de résineux et de feuillus	1700 m ³	Non
Antonio Lamarre	Saint-Jean-de-Cherbourg	Sciage de résineux et de feuillus	500 m ³	Non
Guy Lamontagne	Saint-René-de-Matane	Sciage de résineux et de feuillus	600 m ³	Non
André Lefrançois	Sainte-Félicité	Sciage de résineux et de feuillus	500 m ³	non
Rodrigue Marceau	Les Méchins	Sciage de résineux et de feuillus	500 m ³	Non
Guy Migneault	Baie-des-Sables	Sciage de résineux	100 m ³	Non
MultiBois inc.	Saint-René-de-Matane	Sciage de résineux	25 000 m ³	13 000 m ³
Rolland Philibert	Petit-Matane	Sciage de résineux et de feuillus	950 m ³	Non
Scierie Saint-Adelme inc.	Saint-Adelme	Sciage de résineux et de feuillus	20 000 m ³	Non
Steven Rivard	Saint-Jean-de-Cherbourg	Sciage de résineux et de feuillus (moulin portatif)	300 m ³	Non

TABLEAU I.6.2

Nom de l'entreprise	Municipalité	Catégorie d'usine	Consommation autorisée	Volume attribué par CAAF
Scierie R. Desjardins (2000) inc.	Sainte-Félicité	Sciage de résineux	12 500 m ³	6500 m ³
Marius Chassé	Saint-René-de-Matane	Sciage de résineux et de feuillus	1400 m ³	Non
Denis Fortin	Les Méchins	Sciage de résineux et de feuillus	750 m ³	Non
Centre de préparation G.D.S. inc.	Matane	Sciage et copeaux (planage et séchage)	255 000 à 410 000 m ³	390 000 m ³
Coop de travail L'Ancêtre inc.	Saint-Léandre	Sciage de résineux et de feuillus	5000 m ³	Non
Bertrand Murray	Saint-Luc-de-Matane	Sciage de résineux et de feuillus	575 m ³	Non
Denis Levasseur (Services forestiers Léandais)	Saint-Léandre	Sciage de résineux et de feuillus	1440 m ³	Non
Scierie Bélanger	Baie-des-Sables	Sciage de résineux et de feuillus	700 m ³	Non
Georges Côté	Les Méchins	Sciage de résineux et de feuillus	400 m ³	Non
Scierie Saint-Pierre	Sainte-Paule	Sciage de feuillus	2000 m ³	Non

Source : Ministère des Ressources naturelles. Liste des entreprises de première transformation du bois. 1999.

Le milieu forestier regroupe plusieurs ressources (forestières, fauniques, hydriques, floristiques, etc.) qui constituent une source d'activités importantes (prélèvement de la matière ligneuse, chasse, pêche, villégiature, récréo-tourisme, etc.) pour l'économie de la MRC. Toutefois, l'activité d'extraction de la matière ligneuse n'a pas toujours été réalisée de façon cohérente mettant ainsi en péril les différentes ressources et les autres activités qui se pratiquent dans le milieu forestier.

Jusqu'à maintenant, peu de mesures ont été appliquées afin de favoriser la protection et la mise en valeur du milieu forestier privé. La forêt privée a fait l'objet d'une exploitation importante au cours des dernières années et ce en l'absence d'objectifs de protection et d'un cadre de planification tenant compte de l'ensemble des ressources du milieu forestier. Cette exploitation massive est due à différents facteurs comme l'augmentation du prix de vente de la matière ligneuse résineuse.

Les conséquences de cette exploitation intensive sont importantes notamment à l'égard des territoires d'intérêt et des milieux sensibles (destruction des habitats fauniques, détérioration des paysages, destruction de milieux riverains, etc.). D'autres conséquences sur le plan socio-économique et sur le plan fiscal sont également présentes : baisse du potentiel d'exploitation de la forêt, diminution du nombre d'emplois liés à la forêt, diminution de la richesse foncière des municipalités, déclin de la population et de l'économie des collectivités rurales. Ces conséquences sont très importantes pour les municipalités à vocation forestière qui voient leurs possibilités de développement grandement diminuées.

Comme ailleurs, la forêt de la MRC est exposée à deux fléaux soit les incendies et les maladies. Depuis plusieurs années, le feu n'a pas fait de ravages importants dans le domaine forestier mais la maladie comme la tordeuse des bourgeons de l'épinette a causé des dommages.

Les stratégies de développement pour le secteur forestier

Les forces du secteur

- 1) L'importance économique de l'activité forestière sur le territoire de la MRC de Matane;
- 2) Malgré le rajeunissement anticipé de la forêt, celle-ci dispose d'un bon potentiel de développement;
- 3) Le réseau routier en forêt publique est bien développé quant à son accessibilité;
- 4) La présence d'organismes d'intervention en milieu forestier;
- 5) La présence de deux grandes entreprises dans le domaine des pâtes et papiers;
- 6) Une expertise développée en forêt habitée;
- 7) La volonté de l'industrie et de l'État pour améliorer la gestion du territoire forestier notamment par l'éventuelle révision et mise à jour du régime forestier;
- 8) Le potentiel multiresources de notre territoire qui engendrent d'importantes retombées économiques et les différents intervenants en sont conscients;

- 9) Les propriétaires de boisés privés participent en grand nombre aux programmes d'aménagement forestier;
- 10) La présence de scieries sur le territoire de la MRC.

Les opportunités pour le secteur

- 1) La volonté du milieu à vouloir trouver des solutions aux problèmes reliés à l'aménagement et à la gestion de la forêt;
- 2) L'élaboration et le dépôt éventuel du plan de protection et de mise en valeur (PPMV) des forêts privées qui permettra de connaître davantage le potentiel du domaine privé tout en protégeant les ressources du milieu forestier;
- 3) La demande de produits à valeur ajoutée provenant de la ressource forestière;
- 4) Le concept de forêt habitée initié par le ministère des Ressources naturelles du Québec et parallèlement, les projets des fermes forestières de la MRC, de forêt communale de Sainte-Paule et « Alliance-des-Monts »;
- 5) La mise sur pied du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier en vue de soutenir financièrement des activités d'aménagement intégré;
- 6) La consultation amorcée dans le cadre de la révision du régime forestier en octobre 1998 et l'importance pour les différents acteurs de la MRC et du Bas-Saint-Laurent de tendre vers un consensus afin de bien faire ressortir nos préoccupations et nos attentes.

Les faiblesses du secteur

- 1) Les épidémies sévères de la tordeuse des bourgeons de l'épinette survenues au début des années 1980 et l'exploitation sans aménagement (avant l'adoption de la Loi) de la forêt qui ont affecté le stock et la productivité de la forêt publique et privée;
- 2) L'absence d'une réglementation municipale sur la coupe abusive en forêt privée;
- 3) Le surplus de bois de feuillus durs de qualité pâte;
- 4) Le manque de relève et un taux de roulement élevé;
- 5) L'absence d'une reconnaissance d'un statut professionnel particulier aux travailleurs forestiers.

Les menaces du secteur

- 1) L'établissement trop centralisé de certaines normes applicables en terres publiques et des modalités de paiements provenant des traitements sylvicoles qui ne correspondent pas aux réalités du milieu;

- 2) Malgré le financement stable et assuré de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent jusqu'en 2003, le budget consacré à l'aménagement des forêts privées diminue considérablement (33%) depuis 1990 et demeure bien en deçà des besoins (16 millions \$);
- 3) L'exploitation sans aménagement des forêts privées par certains entrepreneurs d'ici et d'ailleurs;
- 4) Une épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui risque de frapper prochainement la région;
- 5) La mécanisation accrue et incontournable en forêt privée et publique qui risque de nuire au maintien des emplois;
- 6) L'absence d'un programme stable et récurrent ayant pour objectif le rendement accru et qui repose sur les mêmes critères que le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II).

Les priorités de développement pour le secteur forestier

- 1) Intensifier l'aménagement forestier sur le territoire public et privé de la MRC de Matane pour s'orienter vers le rendement accru;
- 2) Favoriser l'adoption des éléments définis dans la synthèse du document de consultation publique de la mise à jour du Régime forestier;
- 3) Inviter les travailleurs forestiers à participer aux activités de transfert de connaissance dispensées par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées en Bas-Saint-Laurent;
- 4) Favoriser des initiatives pour accroître la valeur ajoutée des produits de la forêt :
 - Encourager la recherche et le développement pour mettre au point de nouveaux procédés de production et des produits résultant de l'utilisation de la biomasse forestière;
 - Rechercher des marchés pour les produits fabriqués à base de composantes de bois;
 - Améliorer la productivité des entreprises de bois de sciage.
- 5) Pratiquer des méthodes de gestion de la forêt qui favorisent une utilisation rationnelle et polyvalente et la préservation des ressources présentes en milieu forestier :
 - Sensibiliser et encourager les différents intervenants à utiliser les différents programmes d'aide financière dont le programme de mise en valeur des ressources (volet II) du ministère des Ressources naturelles afin de réaliser des projets;
 - Encourager la recherche et le développement pour permettre une utilisation polyvalente des ressources du milieu forestier;
 - Sensibiliser les propriétaires de boisés privés à l'utilisation polyvalente et rationnelle des ressources présentes en milieu forestier;
 - S'orienter collectivement sur l'adoption d'une réglementation municipale visant à régir la coupe abusive en forêt privée;

- Effectuer des démarches en vue de faire augmenter substantiellement les amendes prévues au code municipal dans le cas d'une coupe abusive en forêt privée et créer collectivement un fonds régional pour parer aux éventuelles poursuites judiciaires.
- 6) Accroître la capacité de production des usines d'ici et encourager les entreprises d'ailleurs à employer davantage une main-d'oeuvre provenant de la région de Matane;
- 7) Intervenir le plus rapidement possible pour pallier aux effets de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui menace tout particulièrement la MRC de Matane :
 - Accélérer et intensifier les efforts dans les travaux préventifs et tendre vers un rendement accru.

Les objectifs spécifiques

Les projets que le milieu désire réaliser d'ici 3 ans

- 1) Favoriser la recherche et le développement en foresterie par l'établissement de programmes de recherche et de développement avec les institutions d'enseignement, par l'accréditation des entreprises aux critères retenus dans la politique régissant la nouvelle économie, par la participation et le suivi des travaux de la Table de concertation sur la recherche, le développement et le transfert de technologie du secteur forestier de la région du Bas-Saint-Laurent, par le transfert de connaissance et par la diffusion de l'information;
- 2) Favoriser l'expansion d'une usine existante ou encore l'implantation d'une usine s'approvisionnant en feuillus durs;
- 3) Mettre de l'avant des opportunités d'affaires identifiées par différents intervenants du milieu;
- 4) Sensibiliser davantage la population et les touristes sur les méthodes de gestion de la forêt qui s'orientent vers la préservation et l'utilisation polyvalente des différentes ressources présentes en milieu forestier;
- 5) S'assurer que les propriétaires de forêt privée intensifient l'aménagement de leurs lots en fonction du développement durable de l'ensemble des ressources.

6.2 LA PROBLÉMATIQUE, L'ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET LES OBJECTIFS VISÉS

À l'égard des milieux forestiers, il est possible d'identifier les principaux éléments de la problématique qui suivent :

- En raison d'une exploitation très étendue, la forêt en est actuellement à un stade de développement relativement jeune et on note une faiblesse au niveau des peuplements âgés de 30 ans. La forêt tendra à devenir plus jeune une fois que les peuplements de plus de 50 ans seront récoltés;

- L'exploitation peu rationnelle des ressources forestières et l'absence d'un cadre de protection des ressources du milieu forestier privé. Plusieurs lots privés ont fait l'objet de coupes abusives qui ne permettent pas d'assurer la régénération de la forêt et appauvrissent la qualité des paysages. Peu de municipalités ont adopté des dispositions relatives à la protection du milieu forestier privé;
- Un plan de protection et de mise en valeur des ressources de la forêt privée (PPMV) est en cours d'élaboration pour le territoire de la MRC et va permettre notamment de développer une meilleure connaissance des ressources des milieux forestiers;
- Certaines municipalités à vocation forestière sont marquées par un déclin sur les plans économique et démographique.

Considérant ces problématiques, la MRC formule l'orientation d'aménagement suivante concernant l'ensemble des milieux forestiers situés sur le territoire de la MRC de Matane :

Favoriser une utilisation polyvalente et rationnelle des ressources ainsi qu'un aménagement intégré des activités dans les milieux forestiers.

Les objectifs visés par cette orientation sont de :

- Assurer un rendement soutenu des ressources forestières;
- Favoriser un rendement accru des ressources forestières;
- Assurer la pérennité et le respect des possibilités de rendement de l'ensemble des ressources des milieux forestiers;
- Réduire les impacts des coupes forestières sur les autres ressources des milieux forestiers par un meilleur aménagement;
- Assurer une cohabitation harmonieuse des activités à l'intérieur des milieux forestiers;
- Assurer la protection des milieux sensibles (rives, sources d'approvisionnement en eau potable, etc.) et des territoires d'intérêt (vieille forêt, réserves écologiques, habitats fauniques, corridors panoramiques, sites de villégiature, etc.);
- Favoriser la conservation et l'aménagement des boisés de fermes notamment à des fins fauniques;
- Favoriser le développement d'une bonne connaissance du territoire forestier (ressources, potentiels);
- Assurer l'approvisionnement à long terme des usines de transformation;
- Favoriser le développement de l'emploi dans les municipalités à vocation forestière;

- Favoriser l'augmentation du volume de ressources forestières transformées sur le territoire de la MRC;
- Favoriser le maintien de collectivités dynamiques dans le milieu rural;
- Assurer le développement dans les milieux forestiers d'un réseau routier de qualité et bien réparti dans l'espace pour assurer une récolte efficace des peuplements à maturité.

Pour atteindre ces objectifs, la MRC entend :

- Délimiter une affectation forestière;
- Déterminer la zone d'influence du concept de forêt habitée;
- Poursuivre l'expérimentation du projet des fermes forestières et du projet de forêt communale de la municipalité de Sainte-Paule;
- Établir des objectifs à l'égard de la protection des ressources des milieux forestiers;
- Permettre l'implantation d'industries de transformation liées aux ressources agricoles et forestières en accord avec le processus de planification stratégique;
- Établir des dispositions réglementaires à l'intérieur du document complémentaire :
 - Dispositions relatives à la protection des ressources du milieu forestier privé.

6.3 LES MOYENS DE MISE EN OEUVRE

6.3.1 La délimitation d'une affectation forestière

L'affectation forestière regroupe des terres privées et des terres publiques intramunicipales (plan I.2.2, annexe 5). La fonction de ces territoires est davantage tournée vers la production de matière ligneuse et des autres ressources du milieu forestier. Les terres visées à l'affectation forestière possèdent également un certain potentiel de mise en valeur sur les plans faunique et récréo-touristique.

L'affectation forestière concerne principalement les milieux forestiers privés, les blocs de terres publiques intramunicipales de même que des grands territoires publics situés sur le territoire des anciennes municipalités de Saint-Nil, de Saint-Thomas-de-Cherbourg et de Saint-Paulin-Dalibaire. Les milieux forestiers situés en terres publiques et plus particulièrement sur les territoires non organisés font l'objet d'une autre affectation au chapitre 9. Bien que le contenu de ce chapitre s'applique aux milieux forestiers situés sur l'ensemble du territoire de la MRC, les milieux forestiers localisés sur les territoires non organisés sont également abordés au chapitre 9 considérant la forte densité de ressources autres que forestières que l'on retrouve sur ces territoires.

L'affectation forestière occupe principalement le territoire des municipalités des Méchins, de Grosses-Roches, de Saint-Jean-de-Cherbourg, de Saint-René-de-Matane et de Sainte-Paule. Le territoire visé regroupe les principales municipalités à vocation forestière de la MRC.

La MRC entend favoriser une meilleure protection des territoires visés à l'affectation forestière en favorisant un aménagement et une gestion intégrée des ressources présentes. L'aménagement du milieu forestier est susceptible de diversifier l'économie et de créer des emplois dans les municipalités à vocation forestière.

Les activités et les équipements autorisés à l'intérieur de l'affectation forestière sont indiqués au chapitre 11.

6.3.2 La délimitation de la zone d'influence du concept de forêt habitée

Le concept de forêt habitée vise à favoriser le développement des collectivités rurales et l'aménagement du milieu forestier. Dans la MRC de Matane, le territoire propice à l'application du concept de forêt habitée correspond à l'ensemble du territoire de la MRC.

La zone d'influence du concept de forêt habitée ainsi délimitée couvre trois types de territoire : la forêt privée, la forêt publique (territoires non organisés) et la forêt présente sur les terres publiques intramunicipales.

6.3.3 L'implantation de fermes forestières

Les conditions socio-économiques dans lesquelles évoluent les communautés forestières sont particulièrement difficiles. La forêt représente la principale richesse de ces communautés et il importe de favoriser la création d'emplois liés à cette ressource.

Dans un contexte de gestion intégrée des ressources et de revitalisation des communautés rurales et en accord avec le processus de planification stratégique, l'implantation de fermes forestières représente un moyen retenu par la MRC pour rencontrer l'orientation d'aménagement et les objectifs identifiés. La zone d'influence du concept de forêt habitée décrite à la section précédente constitue l'espace privilégié pour l'implantation de fermes forestières. Plus précisément et dans une première étape, les fermes forestières sont localisées sur des blocs des terres publiques intramunicipales et en forêt privée. Toutefois, le projet pourrait être étendu et des phases ultérieures pourraient prévoir l'implantation de fermes forestières sur d'autres territoires en fonction de l'évaluation du projet actuel. Une ferme forestière est définie comme une unité territoriale d'une superficie suffisante pour permettre à une personne de tirer un revenu adéquat. Cette personne doit en favoriser la mise en valeur en tant que gestionnaire et principal travailleur. Il a été établi que les unités de production devraient avoir une superficie variant entre 400 et 800 hectares.

L'implantation de fermes forestières est possible autant en terres privées que publiques. Les formules d'implantation sont diversifiées et s'adaptent aux possibilités et aux contraintes présentes sur le territoire. Les principaux objectifs visés par l'implantation de fermes forestières sont la création d'emplois stables reliés à l'exploitation et la mise en valeur des ressources de la forêt, l'amélioration du tissu social des municipalités à vocation forestière et l'augmentation des capacités de production de l'ensemble des ressources forestières.

Dans le contexte du concept de forêt habitée, ce dernier objectif est particulièrement important et il est nécessaire de réaliser des inventaires du milieu forestier afin d'améliorer la connaissance du territoire et d'identifier les ressources présentes (forestières, fauniques, hydriques, récréo-touristiques, etc.). Dans cette optique, un premier document intitulé "Guide des multiressources de la MRC de Matane" a été récemment produit à l'intention des propriétaires de boisés privés.

Par ailleurs, la municipalité de Sainte-Paule a également élaboré un projet de forêt habitée qui s'intitule "Projet de forêt communale". Le projet vise à assurer une production accrue de toutes les ressources du milieu en tenant compte du potentiel et des caractéristiques biophysiques du territoire de la municipalité. Les principales ressources à développer sont les potentiels forestier, faunique, hydrique, acéricole et récréo-touristique. Le projet propose une stratégie d'aménagement multiressources qui se traduit par l'élaboration d'une programmation de travaux. Un des objectifs du projet est de faire participer la population au processus de décision ce qui permet de responsabiliser la communauté face à son développement. Un comité de gestion composé de représentants de la municipalité et de la population assure la planification et la gestion des activités.

6.3.4 Le projet Alliance des Monts

Dans une entente spécifique tripartite, la MRC de Matane, le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) du Bas-Saint-Laurent et le ministère des Ressources naturelles se sont engagés à repositionner la SER des Monts à la suite du projet d'implantation des fermes forestières.

Le projet Alliance des Monts est un projet de forêt habitée qui favorise la mise en valeur des ressources forestières au profit des communautés locales et des partenaires de l'entente. Plus précisément, cette entente vise la réalisation de travaux forestiers supplémentaires aux engagements prévus aux contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) sur deux aires communes situées dans le haut littoral de la MRC. Ces travaux forestiers ont pour but de repositionner les employés de la SER des Monts qui travaillaient dans le passé sur les terres où se localisent les fermes forestières.

Le projet se réalise sur le territoire de la MRC plus particulièrement sur une partie des aires communes 012-10 et 012-20. Le territoire visé regroupe 15 000 hectares répartis à peu près également dans les deux aires communes. Les travaux seront réalisés par la SER des Monts et son équipe de travailleurs en conformité avec les normes techniques reconnues. Les interventions envisagées sont principalement des travaux d'éducation de peuplement, de remise en valeur des aires mal régénérées, de voirie forestière, d'inventaire et de planification. Ces interventions sont effectuées en supplément de celles prévues aux plans généraux d'aménagement forestier des bénéficiaires des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). En conséquence, ces travaux permettront un rendement accru des territoires. Ce projet amène l'ajout d'un investissement financier de l'ordre de 300 000 \$ par année tout en procurant du travail à une quinzaine d'employés de la SER des Monts soit 280 semaines/homme/année. La masse salariale des employés affectés au projet est de l'ordre de 350 000 \$ par année.

La durée de cette convention est de cinq ans (1997 à 2001) et sa mise en oeuvre est directement liée à l'entente entre le ministère des Ressources naturelles, le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) du Bas-Saint-Laurent et la MRC de Matane.

Les bénéficiaires des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) et la SER des Monts doivent adhérer mutuellement à ce projet. La collaboration entre ces parties est définie dans des protocoles de partenariat. La maîtrise d'oeuvre du projet est assumée par un comité permanent décisionnel sur les questions qui relèvent des protocoles de partenariat. Il est formé d'un nombre égal de représentants de la SER des Monts et des bénéficiaires des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF).

6.3.5 La protection des ressources du milieu forestier

Les activités forestières sur le territoire privé ont été réalisées jusqu'à maintenant en l'absence de tout processus de protection des ressources. Cette situation a eu de nombreuses conséquences sur le milieu forestier mais également à l'égard des collectivités rurales. Dans le schéma d'aménagement, la MRC entend favoriser l'émergence d'un cadre d'intervention afin que l'exploitation de la matière ligneuse vise la protection du milieu forestier en favorisant le renouvellement de l'ensemble des ressources forestières dans un contexte de développement des municipalités rurales, de protection des milieux sensibles et de protection des paysages. À l'égard des activités forestières en milieu privé, la MRC a ainsi établi les objectifs suivants :

- limiter les superficies des parterres de coupe, réduire les impacts du déboisement abusif sur les autres ressources du milieu forestier et respecter la possibilité annuelle de récolte;
- contribuer au développement durable de la ressource forestière et des autres ressources du milieu forestier;
- favoriser le recours à des services conseils quant à l'aménagement forestier;
- assurer une protection adéquate des milieux sensibles (sources d'approvisionnement en eau potable, sites de villégiature, secteurs de forte pente, habitats fauniques, milieux humides, cours d'eau, lacs, etc.);
- assurer une protection des paysages principalement les encadrements visuels en bordure de routes panoramiques et de sites d'intérêt (sites de villégiature, équipements touristiques, récréatifs et culturels, etc.);
- maintenir des bandes boisées en bordure de certaines routes présentant un intérêt et établir des prescriptions particulières;
- favoriser la protection du potentiel acéricole et des terres agricoles présentant un fort potentiel;
- favoriser le maintien de la richesse foncière des municipalités locales;
- favoriser la récolte des arbres malades, attaqués par des insectes, renversés par le vent ou devant être coupés à des fins de reboisement ou à des fins agricoles;
- favoriser et protéger la régénération naturelle et si nécessaire, reboiser rapidement les superficies coupées en utilisant des essences :

- adaptées aux caractéristiques écologiques du milieu;
- susceptibles de répondre aux besoins en matières premières des industries de transformation situées sur le territoire de la MRC;
- adaptées aux besoins des espèces fauniques présentes sur le territoire (nourriture, abri).

Par ailleurs, le document complémentaire propose certaines dispositions relatives à la protection du milieu forestier en fonction de l'expertise et des ressources financières disponibles actuellement à l'égard de l'application et du respect de ces dispositions.

7.0

LES MILIEUX MARITIMES

7.1 MISE EN SITUATION ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

Le fleuve Saint-Laurent longe le littoral de la MRC de Matane sur 88 kilomètres et contribue grandement au caractère maritime de la région. D'ailleurs, la région dispose de plusieurs entreprises liées à ce secteur, particulièrement dans les domaines de la pêche commerciale et du transport maritime. De plus, le caractère maritime de la région se veut un produit distinctif de l'industrie touristique régionale.

1- La pêche commerciale

La pêche commerciale a toujours été une activité importante dans la MRC de Matane. Les poissons de fond, les espèces pélagiques, les mollusques et les crustacés représentent les principales espèces capturées dans la région. En 1994, la valeur des captures représentait plus de quatre millions de dollars. La pêche à la crevette constitue la pêche la plus importante et la plus lucrative sur le territoire. Il apparaît que la gestion des stocks de crevettes dans le golfe a permis de conserver le niveau de capture et de stabiliser cette pêche.

Depuis 1985, la diminution des stocks de poissons de fond dans le fleuve Saint-Laurent a provoqué une baisse importante de cette pêche. Au cours de la période de 1985 à 1998, Pêches et Océans Canada a enregistré une baisse des captures de plus de 60 %. Cette situation a grandement affecté l'activité de la pêche commerciale et engendré une diminution importante de la flotte de bateaux passant de 71 en 1991 à 43 en 1994. Par conséquent, au cours de la même période, plusieurs emplois ont été perdus dans ce secteur soit près de 13 %. Le tableau I.7.1 présente l'évolution de la pêche commerciale entre 1985 et 1998.

2- Le transport maritime

Le transport maritime constitue un secteur économique important de la MRC de Matane. Au total, six entreprises oeuvrent dans ce secteur et emploient 367 personnes. On y compte notamment deux chantiers navals importants. D'une part, l'entreprise Chantier Naval Matane qui se spécialise dans la construction de bateaux à faible tirant d'eau en utilisant de nouvelles technologies, d'autre part, l'entreprise Verreault Navigation située à Les Méchins, spécialisée dans la réparation de navires à fort tonnage et dans le dragage. Cette entreprise dispose notamment d'une cale sèche.

Également, sur le plan des transports, deux services de traversiers sont offerts et relient Matane à la Côte-Nord. Le Camille-Marcoux de la Société des traversiers du Québec effectue le transport des passagers et des véhicules. Le Georges-Alexandre Lebel offre, quant à lui, un service de traversier rail pour le transbordement des marchandises par train. Matane est la seule région à l'est de Québec à offrir les services de traversiers douze mois par année. Un lien maritime existe également avec les Îles-de-la-Madeleine. En 1994, près de 5000 tonnes de marchandises ont été embarquées au port de Matane en direction des Îles-de-la-Madeleine.

TABLEAU I.7.1

ÉVOLUTION DE LA PÊCHE COMMERCIALE
MRC de Matane
1985-1998

Espèces	1985		1989		1994		1998 (données préliminaires)		Variations 1985 - 1998	
	Quantité en tonnes métriques	Valeur \$	Quantité en tonnes métriques	Valeur \$	Quantité en tonnes métriques	Valeur \$	Quantité en tonnes métriques	Valeur \$	Quantité %	Valeur %
Poissons de fond (1)	1 801,6	997 100	1 394,9	1 220 600	891,6	1 398 200	643,4	1 058 000	- 64 %	6 %
Espèces pélagiques (2)	6,5	4 700	1,4	3 000	77,6	24 000	56,5	15 800	769 %	236 %
Mollusques et crustacés (3)	1 552,5	1 991 800	3 390,3	4 977 300	1 712,1	2 866 300	1 980,6	3 549 600	28 %	78 %
TOTAL	3 360,6	2 993 600	4 786,6	6 200 900	2 681,3	4 288 500	2 680,5	4 623 400	- 20 %	54 %

Source : Pêches et Océans Canada - Division des services économiques et de la statistique.

- 1) Morue, Sébaste, Flétan d'Atlantique et du Groenland, Plie canadienne, grise et rouge, Merluche blanche, Baudroie, Goberge
- 2) Hareng, Saumon, Alose, Aiguillat
- 3) Crabe des Neiges, Crabe tourteau, Crevette, Pétoncle, Buccin ou Bourgot

Les infrastructures portuaires complètent la vocation de la région de Matane au chapitre du transport maritime avec la présence d'un important port de mer pour le transbordement de marchandises. En 1994, il s'est transbordé au quai commercial du port de Matane plus de 104 000 tonnes de marchandises. Le volume transitant par Matane s'est accru de 16 % entre 1988 et 1993. Le port de Matane figure comme le plus important de la région du Bas-Saint-Laurent en ce qui concerne le transbordement maritime intérieur et le troisième en importance pour le transbordement destiné au marché international. Quant au quai des pêcheurs, un peu plus de 2000 tonnes de poissons et de crustacés sont débarquées par année en moyenne à l'usine de transformation située au port de Matane.

À noter que les activités de transport des deux services de traversiers ne sont pas comptabilisées dans le volume de marchandises transbordées au port de Matane. Le traversier rail effectue en moyenne plus de 350 traversées par année et transporte environ 9000 wagons entre la rive sud et la rive nord du Saint-Laurent. Le traversier rail transporte en moyenne annuellement un volume approximatif de 750 000 tonnes de marchandises.

Quant au traversier Camille-Marcoux, il transporte en moyenne annuellement plus de 90 000 véhicules dont environ 78 000 automobiles et autres véhicules légers ainsi que 12 000 camions. Le nombre de passagers transportés s'élève à plus de 235 000 en moyenne par année. Selon le Centre local de développement, le volume transité par le traversier routier est estimé à environ 150 000 tonnes.

Une analyse de ces données indique que le volume transbordé annuellement au port de Matane se chiffre à près d'un million de tonnes. Ces chiffres démontrent l'importance des activités de transport maritime dans l'économie de la MRC. La présence de ce port de mer constitue un élément important favorisant le développement des activités industrielles sur le territoire.

L'infrastructure portuaire de la MRC est complétée par le Vieux-Port de Matane, le port des Méchins qui comprend un quai commercial, un quai des pêcheurs et une cale sèche et le havre de Grosses-Roches. Ces infrastructures servent notamment pour le débarquement des captures de pêcheurs de la région.

3- Les activités récréatives et touristiques

Enfin, la vocation maritime de Matane a un impact majeur dans l'offre de produits touristiques caractéristiques de la région. D'ailleurs, la MRC de Matane compte deux projets de développement touristiques liés à la mer s'inscrivant dans une optique de mise en valeur du littoral. Il s'agit du réaménagement à des fins récréo-touristiques du Vieux-Port de mer situé dans la ville de Matane. Le Vieux-Port constitue un élément structurant de l'axe mer/rivière et est identifié au schéma d'aménagement comme un pôle touristique majeur (chapitre 8). De plus, le havre de Grosses-Roches a été récemment réaménagé pour mettre en valeur le village de pêche traditionnel et typique de la Gaspésie. Ce site offre un accès direct avec la population locale et la mer.

Ces projets de développement du patrimoine fluvial sont importants considérant que l'aménagement des rives du Saint-Laurent a été relativement peu considéré jusqu'à maintenant et ce malgré l'importance du fleuve dans le développement de la MRC notamment sur les plans historique et économique.

Un autre phénomène résultant de cette situation sont les interventions peu compatibles avec la vocation touristique de la route 132. Au fil des ans, certaines interventions ont contribué à affecter la qualité du paysage ainsi qu'à diminuer les vues et les accès au fleuve dans quelques secteurs du corridor de la route 132. Cette route qui est fréquentée par de nombreux touristes en période estivale offre un cachet bien particulier puisqu'elle longe le fleuve Saint-Laurent sur l'ensemble du territoire.

La faible sensibilisation des différents intervenants et l'absence de mesures de contrôle a favorisé l'émergence de plusieurs situations problématiques. La MRC est préoccupée par l'amélioration de la protection accordée aux paysages principalement dans le corridor de la route 132.

Cette route est fréquentée par beaucoup d'automobilistes dont de nombreux vacanciers qui parcourent le circuit touristique de la Gaspésie au cours de la saison estivale. La section 8.1 dresse un portrait de l'achalandage touristique au cours de la saison estivale. Il est notamment estimé qu'environ 500 000 voyageurs visitent la Gaspésie annuellement et qu'une proportion d'environ 10 % s'arrête sur le territoire de la MRC. La route 132 qui longe le fleuve Saint-Laurent offre un panorama exceptionnel et une attention particulière doit y être apportée car elle constitue le premier contact des visiteurs avec le territoire de la MRC.

Un élément distinctif du territoire de la MRC est la transition sur le plan physique qui s'effectue entre les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Dans le secteur ouest de la MRC soit de Baie-des-Sables à Sainte-Félicité, le paysage est de type bas-laurentien. Le relief est peu accidenté et les terres en culture dominent le paysage. À l'inverse, dans le secteur est de la MRC, soit dans les municipalités de Grosses-Roches et des Méchins, le paysage est de type gaspésien. Le relief est accidenté et la mer, les montagnes ainsi que la forêt dominent le paysage. Cette transition a un impact important sur les paysages qui possèdent une grande diversité dans la MRC.

Au fil des ans, des interventions ont altéré le paysage dans certains milieux principalement à proximité ou à l'intérieur de périmètres d'urbanisation. Les problèmes sont nombreux et diversifiés :

- multiplicité d'usages (commerciaux, résidentiels, industriels, etc.);
- concentration d'enseignes de fortes dimensions peu intégrées au paysage;
- entreposages extérieurs visibles de la route;
- présence de nuisances de toutes sortes (bâtiments désaffectés, véhicules abandonnés, débris, etc.);
- mauvaise intégration architecturale;
- superficies dénudées de végétation visibles de la route;
- diminution des percées visuelles et des accès au fleuve;
- etc.

Dans les noyaux urbains, les problèmes se manifestent principalement près de l'intersection principale qui mène au centre du village. À l'extérieur des périmètres d'urbanisation, les problèmes sont généralement moins importants. Peu de bâtiments se sont implantés entre la route 132 et le fleuve Saint-Laurent et le paysage est dans l'ensemble relativement peu altéré.

Les stratégies de développement pour le secteur maritime

Les forces du secteur

- 1) L'excellente situation géographique de Matane sur la côte sud du fleuve Saint-Laurent;
- 2) La bonne gestion des stocks de crevettes et la présence d'une usine de transformation de cette ressource;
- 3) La présence d'un port de mer d'envergure régionale;
- 4) La présence d'infrastructures maritimes tels un port de mer en eau profonde et une cale sèche;
- 5) L'existence d'un réseau d'entreprises oeuvrant dans le secteur du transport maritime;
- 6) La présence d'institutions d'enseignement pouvant offrir des programmes de formation en travaux maritimes et sous-marin.

Les opportunités pour le secteur

- 1) La présence de l'Institut Maurice Lamontagne pour la recherche dans le secteur des pêches et de l'océanographie;
- 2) La présence de l'Université du Québec à Rimouski par ses orientations de recherche en océanographie;
- 3) La présence de l'Institut maritime du Québec à Rimouski.

Les faiblesses du secteur

- 1) La concentration des activités de pêche dans une seule espèce soit la crevette;
- 2) L'absence de recherche pour la découverte de nouvelles espèces pour la pêche commerciale;
- 3) La forte compétitivité entre les trois ports de mer de la région du Bas-Saint-Laurent : Gros-Cacouna, Rimouski-Est et Matane.

Les menaces du secteur

- 1) L'importante baisse des stocks de poissons de fond dans l'estuaire du Saint-Laurent;
- 2) L'importante diminution de la flotte de bateaux de pêches;
- 3) L'absence d'une politique gouvernementale en matière de construction et de réparation de navires;

- 4) Le désengagement de l'état dans la gestion des ports de mer;
- 5) La rationalisation dans les services assurés par la Garde côtière canadienne.

Les priorités de développement pour le secteur maritime

Le secteur de la pêche

Priorité 1 : Consolider les activités liées à la pêche commerciale sur le territoire de la MRC de Matane

- 1.1 Maintenir en opération et développer les usines de transformation de produits marins;
- 1.2 Encourager les initiatives de recherche pour développer la pêche de nouvelles espèces;
- 1.3 Favoriser le maillage entre les pêcheurs et les usines de transformation pour le développement de nouveaux produits;
- 1.4 Encourager la formation de la main-d'oeuvre tant au niveau de la pêche que de la transformation de la ressource.

Le secteur du transport maritime

Priorité 1 : Consolider l'industrie de la construction, de la réparation de navires et du dragage

- 1.1 Développer un réseau d'entreprises de sous-traitance pouvant donner des services aux entreprises du secteur de la construction et de la réparation de navires;
- 1.2 Faire la promotion de la région comme leader dans ce domaine;
- 1.3 Favoriser les initiatives de recherche et de développement dans ce secteur.

Priorité 2 : Développer la zone industrielle maritime dans la MRC de Matane

- 2.1 Favoriser l'implantation d'entreprises liées au secteur maritime dans les zones portuaires.

Les objectifs spécifiques

Les projets que le milieu désire réaliser d'ici 5 ans

- 1) Créer deux tables de concertation regroupant d'une part, les entreprises et les intervenants liés au domaine des pêches et, d'autre part, ceux liés au transport maritime;
- 2) Mettre sur pied dans la région de Matane une usine pilote pour évaluer les possibilités de transformation de nouvelles espèces.

7.2 LA PROBLÉMATIQUE, LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET LES OBJECTIFS VISÉS

En ce qui a trait aux milieux maritimes, il est possible d'identifier les principaux éléments de la problématique qui suivent :

- La présence de plusieurs activités liées aux milieux maritimes implique une réflexion quant à leur cohabitation (récréo-tourisme, activités industrielles, transport, villégiature, pêche, etc.);
- La pêche commerciale a été affectée par l'importante baisse des stocks de poissons de fond mais la pêche à la crevette demeure la plus importante et la plus lucrative;
- Le transport maritime représente une activité économique très importante dans l'économie de la MRC;
- La faible sensibilisation des différents intervenants à l'égard de l'aménagement des rives du fleuve Saint-Laurent. Les abords du fleuve possèdent un potentiel diversifié notamment sur le plan touristique qui a été peu développé jusqu'à maintenant;
- La détérioration des paysages dans certains secteurs du corridor de la route 132 qui longe le fleuve Saint-Laurent.

Considérant ces problématiques, la MRC privilégie les orientations d'aménagement suivantes à l'égard des milieux maritimes :

Favoriser la consolidation des activités liées au transport maritime dans les zones portuaires de Matane et des Méchins.

Assurer la conservation et la protection du potentiel de mise en valeur du littoral et des rives du fleuve Saint-Laurent.

Les objectifs visés par ces orientations sont de :

- Reconnaître l'importance du fleuve Saint-Laurent et des activités liées aux milieux maritimes dans le développement de la MRC;
- Assurer une cohabitation harmonieuse des activités liées aux milieux maritimes;
- Favoriser le développement des activités liées au secteur du transport maritime dans les espaces existants;
- Favoriser la mise en valeur du littoral du fleuve Saint-Laurent à des fins récréo-touristiques;
- Favoriser le maintien des accès et des percées visuelles au fleuve Saint-Laurent;
- Favoriser le maintien du caractère naturel des rives;
- Accélérer le processus d'assainissement des eaux usées des municipalités de Saint-Ulric et

des Méchins;

- Préserver et améliorer l'encadrement visuel le long du corridor panoramique de la route 132 qui longe le fleuve Saint-Laurent sur l'ensemble du territoire de la MRC.

Pour atteindre ces objectifs, la MRC entend :

- Délimiter une affectation maritime;
- Identifier les territoires d'intérêt dans l'axe du fleuve Saint-Laurent (chapitre 8);
- Identifier les équipements et les espaces récréatifs et culturels localisés en bordure du fleuve Saint-Laurent (chapitre 8);
- Favoriser le développement d'un circuit thématique en bordure du fleuve Saint-Laurent (chapitre 8);
- Favoriser la réalisation du Plan d'action littoral et de la Route verte sur le territoire de la MRC;
- Favoriser l'implantation d'activités industrielles liées aux transports maritimes dans les zones portuaires existantes (chapitre 4);
- Réaliser un guide définissant des lignes directrices d'aménagement relatif au corridor touristique de la route 132;
- Déterminer des mesures de protection des paysages et inviter les municipalités concernées à intervenir afin de protéger les paysages dans le corridor de la route 132;
- Établir des dispositions réglementaires à l'intérieur du document complémentaire :
 - Dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables des lacs et des cours d'eau;
 - Dispositions relatives à la protection des ressources du milieu forestier.

7.3 LES MOYENS DE MISE EN OEUVRE

7.3.1 La délimitation d'une affectation maritime

L'affectation maritime se localise en bordure du fleuve Saint-Laurent (plan I.2.2, annexe 5) et regroupe le secteur du Vieux-Port et la marina de Matane situés à l'embouchure de la rivière Matane. Ce secteur présente un intérêt indéniable et constitue un pôle touristique majeur de la MRC tel qu'identifié au chapitre 8.

L'affectation maritime concerne également les ports de Matane et des Méchins qui représentent des équipements d'importance sur le plan du transport maritime mais également à l'égard des activités

industrielles. La présence de ports de mer constitue des avantages favorisant le développement des activités industrielles sur le territoire de la MRC. La présence d'activités liées au transport maritime sur le territoire de la MRC est principalement concentrée dans ces deux ports. La MRC reconnaît la vocation régionale des ports de Matane et des Méchins et entend favoriser leur développement. Ces sites sont privilégiés par la MRC pour recevoir les industries et de nouveaux équipements de transport liés aux activités maritimes.

Par ailleurs, la présente section concerne également le secteur du littoral soit l'interface avec le fleuve Saint-Laurent de même que le corridor de la route 132 qui longe le fleuve sur la majeure partie du territoire de la MRC. Ces secteurs ne sont pas intégrés dans l'affectation maritime mais ils sont facilement identifiables considérant leur localisation particulière en bordure du fleuve Saint-Laurent. Différents secteurs du littoral présentent un potentiel pour le développement d'activités récréatives et touristiques. Il importe alors d'encadrer l'implantation de nouveaux bâtiments ainsi que la pratique de certaines activités peu compatibles comme l'abattage d'arbres et l'exploitation de sites d'extraction. Ces interventions peuvent permettre de protéger les percées visuelles existantes et de maintenir les accès au fleuve Saint-Laurent.

En accord avec le plan stratégique de développement, la MRC entend favoriser la mise en valeur du littoral du fleuve Saint-Laurent. Cette mise en valeur du littoral devrait favoriser le développement des attraits liés aux milieux maritimes et l'augmentation de la rétention touristique sur le territoire de la MRC. Un projet important en cours de réalisation soit l'aménagement du Vieux-Port de Matane devrait être un élément déclencheur et autour duquel devrait s'articuler d'autres projets de mise en valeur du littoral.

Sur le plan physique, le secteur ouest de la MRC présente un potentiel intéressant pour l'aménagement de circuits linéaires comme une voie cyclable. Le relief est très peu accidenté et favorise l'aménagement de parcours ainsi que le contact avec le fleuve. Ce projet s'inscrit ainsi dans le cadre de la Route verte qui est un itinéraire cyclable traversant le Québec notamment dans un axe est-ouest soit de Hull à Gaspé.

Quant au secteur est de la MRC, quatre sites présentent un intérêt particulier. Il s'agit du Cap à la Baleine à Sainte-Félicité, du ruisseau Jaco-Hugues à Grosses-Roches, de la falaise située près de l'ancien site du câble maritime à Grosses-Roches et du secteur Les Îlets à Les Méchins.

Les activités et les équipements autorisés à l'intérieur de l'affectation maritime sont indiqués au chapitre 11.

7.3.2 La protection des paysages dans le corridor de la route 132

La MRC entend protéger la qualité des paysages existants notamment par la délimitation de l'affectation maritime présentée à la section précédente. Cette affectation permet notamment de limiter en bordure du fleuve à l'extérieur des périmètres d'urbanisation l'implantation d'activités qui sont peu compatibles avec la vocation touristique de la route 132.

Une cartographie des secteurs esthétiques et des secteurs inesthétiques a été réalisée à l'égard de la route 132. Le travail a principalement consisté à analyser les principaux problèmes et à identifier des avenues de solutions. Dans une optique de développement touristique, il est nécessaire de

prendre conscience de l'importance de la qualité des paysages en bordure de la route 132. À cet égard, la MRC a établi les objectifs suivants :

- favoriser la conservation et la mise en valeur des sites esthétiques;
- limiter l'implantation d'activités incompatibles avec la vocation touristique de la route 132;
- favoriser le développement d'un environnement visuel de qualité tant sur le plan des paysages naturels que bâtis de façon à inciter les visiteurs à s'arrêter;
- favoriser le développement d'activités de mise en valeur du fleuve Saint-Laurent en bordure de la route 132;
- favoriser l'utilisation de la route 132 pour effectuer la promotion d'activités présentes sur l'ensemble du territoire de la MRC;
- favoriser l'amélioration des sites qualifiés d'inesthétiques.

Dans le but de protéger les paysages peu altérés, outre la délimitation d'une affectation maritime, la MRC entend contrôler l'abattage d'arbres afin de limiter les impacts sur le couvert forestier à l'intérieur de l'encadrement visuel situé au sud de la route 132. L'abattage d'arbres est possible mais un couvert forestier suffisamment dense doit être maintenu afin de ne pas percevoir de superficies dénudées de végétation dans le paysage. Le document complémentaire précise les dispositions à respecter.

Dans une optique de prévention et afin de limiter dans le futur le développement de paysages inesthétiques, la MRC recommande aux municipalités de contrôler notamment les interventions suivantes en bordure de la route 132 :

- l'affichage devrait être contrôlé rigoureusement afin de limiter l'implantation d'enseignes qui s'intègrent de façon peu harmonieuse dans le paysage. Toute intervention à l'égard de l'affichage devrait être planifiée afin de favoriser une meilleure intégration à l'environnement naturel et bâti.
- la construction ou la rénovation de bâtiments et l'implantation de maisons mobiles devraient être mieux contrôlées afin de maintenir une certaine harmonie sur le plan architectural et de favoriser la protection des composantes du milieu naturel (percées visuelles, boisés, lignes de crêtes, etc.). Entres autres, la MRC recommande aux municipalités d'intervenir à l'égard de la dimension des bâtiments notamment ceux de nature industrielle ou commerciale implantés en bordure de la route 132.
- l'entreposage extérieur devrait être situé le plus possible dans la cour arrière des bâtiments de façon à être non visible de la route. Un écran de verdure devrait entourer toute aire d'entreposage susceptible d'être visible de la route. Il en est de même à l'égard de tout site d'extraction (carrières, sablières) susceptible d'être visible de la route 132.
- les municipalités devraient porter une attention particulière aux nuisances comme la présence de véhicules abandonnés, de bâtiments vétustes ou de débris. L'application d'outils réglementaires peut permettre de régler certains problèmes.

L'amélioration de la qualité visuelle de la route 132 ne se fera pas du jour au lendemain. Une attention particulière devra être portée à chaque intervention reliée à la route 132 et des efforts devront être consentis sur une longue période. La MRC entend sensibiliser les conseils municipaux et les comités consultatifs d'urbanisme (CCU) à la protection des paysages à l'égard de toute intervention relative au corridor de la route 132. La sensibilisation de l'ensemble des citoyens devrait également être visée afin d'illustrer que l'aménagement des paysages s'intègre à l'approche du développement durable et qu'il comporte une dimension économique. En ce sens, l'organisation de campagnes d'éducation, de sensibilisation et d'information ainsi que de concours pourrait s'avérer efficace.

Le paysage fait partie du patrimoine ainsi que de la culture et il constitue une ressource et un bien collectif. Les interventions sur le paysage doivent contribuer au maintien de la qualité de vie, révéler l'identité culturelle locale et développer un sentiment d'appartenance au milieu.

Les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA) représentent un moyen efficace et souple pour contrôler certaines des interventions mentionnées plus haut mais aussi à l'égard de l'aménagement des noyaux urbains. Ces plans visent notamment à déterminer des objectifs recherchés à l'égard de l'implantation et de l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains. D'autre part, la citation et la création de sites du patrimoine sont des outils qui permettraient de préserver l'environnement patrimonial.

La MRC souhaite que les critères mentionnés plus haut soient également appliqués à la route 195 qui est située dans l'étroite vallée de la rivière Matane et relie la côte à la vallée de la Matapédia. Cette route offre un cachet bien particulier et le paysage est dans l'ensemble relativement peu détérioré. Afin d'éviter que des interventions ne viennent affecter la qualité des paysages, la MRC recommande aux municipalités situées dans la vallée de la rivière Matane d'appliquer des mesures identiques à celles recommandées pour la route 132.

Enfin, la MRC invite les municipalités à consacrer des efforts visant l'amélioration des paysages qualifiés d'inesthétiques. À titre d'exemple, des améliorations à l'entrée des villages comme la plantation d'arbres, l'aménagement paysager, peuvent être possibles.

8.0

**LES MILIEUX TOURISTIQUES, RÉCRÉATIFS,
ET LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT**

8.1 MISE EN SITUATION ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

La MRC de Matane se situe dans la région touristique de la Gaspésie et constitue une étape importante du circuit touristique gaspésien. Les régions de la Mitis et de Matane font partie du secteur de la côte situé à l'entrée du circuit touristique de la Gaspésie qui est fréquenté en moyenne par 500 000 visiteurs annuellement¹ dont une proportion d'environ 10 % s'arrête dans la MRC de Matane. En 1999, ces touristes provenaient dans une proportion de 73 % du Québec (principalement des régions de Montréal et de Québec), du reste du Canada dans une proportion de 8 %, des États-Unis dans une proportion de 4 % et des autres pays, principalement de l'Europe, pour 14 %. Le bureau d'information touristique de la région de Matane accueille seulement une partie des touristes qui s'arrêtent à Matane. Entre 1997 et 1999, une moyenne d'environ 26 000 touristes ont été enregistrés au bureau d'information touristique de Matane. Le tableau I.8.1 présente les statistiques mensuelles de fréquentation touristique au cours de la période estivale de 1997 à 1999. On estime que l'industrie touristique crée près de 600 emplois et génère chaque année près de 6 millions de dollars en retombées économiques dans la région de Matane.

La région possède une bonne infrastructure touristique en terme d'hébergement ainsi que de restauration et ce tant en qualité qu'en quantité. Le réseau d'hébergement se compose d'hôtels de différentes gammes, de motels traditionnels en bordure des grandes routes, de résidences étudiantes, de gîtes du passant et de chalets. Le nombre de terrains de camping s'élève à cinq établissements. La capacité d'accueil laquelle est concentrée surtout dans la ville de Matane confère à la région un potentiel pour la tenue de congrès et de réunions à caractère régional. Le tableau I.8.2 présente les caractéristiques du réseau d'hébergement et de restauration de la MRC.

Le territoire de la région de Matane compte un nombre important de sites naturels et offre un potentiel formidable d'attrait touristiques permettant la pratique d'activités en plein air. Notamment, la présence de la rivière Matane, de part sa notoriété pour la pêche au saumon, apparaît comme un point fort de l'activité touristique. Une école de pêche sportive au saumon s'est récemment ajoutée aux activités offertes liées à la rivière Matane. Il faut également mentionner la réserve faunique de Matane qui regroupe plusieurs sites d'intérêt pour la pratique d'activités en plein air dont le lac Matane et l'Étang à la Truite.

De plus, le fleuve et son littoral, de même que les nombreux villages côtiers et le noyau urbain de la ville de Matane constituent des éléments distinctifs du patrimoine maritime, historique et culturel de la région. Ajoutons à cela, la zone touristique de l'axe mer/rivière située dans la ville de Matane qui comprend le Vieux-Port, la marina, la Promenade des Capitaines, le complexe culturel, la passe migratoire, le Parc des Îles et la piste cyclable de la Ballade qui longe la rivière Matane en direction des Jardins de Doris et du terrain de golf. Ce corridor présente un fort potentiel pour le développement d'activités touristiques axées sur le plein air et la culture.

Pour sa part, on remarque un sous-développement des sites et des attrait localisés dans le haut littoral de la MRC ce qui amène nécessairement un faible taux d'activités touristiques dans les municipalités rurales.

¹ Tourisme Québec. Le tourisme au Québec en 1993 : Une réalité économique importante. Gouvernement du Québec. 1995.

TABLEAU I.8.1

**FRÉQUENTATION DES VISITEURS AU BUREAU D'INFORMATION
TOURISTIQUE DE LA RÉGION DE MATANE - 1997-1999**

Mois/Années	1997	1998	1999	Variations en %	
				1997-99	1998-99
Mai	140	372	260	85,7 %	-29,6 %
Juin	2 985	3 204	3 152	5,6 %	- 1,6 %
Juillet	10 588	12 672	11 836	11,8 %	- 6,6 %
Août	7 841	10 165	9 652	23,1 %	-5,0 %
Septembre	1 225	1 399	1 422	16,1 %	1,6 %
Octobre	378	334	443	17,2 %	32,6 %
TOTAL	23 185	28 146	26 765	15,4 %	- 4,9 %

Source : Festival de la Crevette. Bureau d'information touristique.

TABLEAU I.8.2

**HÉBERGEMENT ET RESTAURATION
MRC de Matane - 1999**

HÉBERGEMENT		
ÉTABLISSEMENTS	Nombre d'établissements	Nombre d'emplois*
Hôtels et motels	24	223
Terrains de camping	5	16
TOTAL	29	239

RESTAURATION		
ÉTABLISSEMENTS	Nombre d'établissements	Nombre d'emplois*
Restaurants	28	316
Casse-croûte, cantines	13	43
TOTAL	41	359

* Emplois à temps plein et à temps partiel

Source : Société d'aide au développement de la collectivité de la région de Matane. Répertoire des entreprises de la région de Matane. Janvier 2000.

La colonisation relativement récente du territoire se traduit par un nombre limité d'unités et d'ensembles présentant une valeur patrimoniale. Les secteurs d'intérêt patrimonial se concentrent presque exclusivement le long de la côte, isolés ou intégrés dans les noyaux villageois (ponts couverts, palais de justice, ancien bureau de poste, etc.). À l'égard du patrimoine religieux, plusieurs églises présentent un intérêt sur le plan historique. De plus, sur le plan archéologique, des sites préhistoriques sont présents sur le territoire de la MRC principalement dans la municipalité des Méchins.

Sur le plan des activités touristiques, récréatives et culturelles, une des forces de la MRC réside dans le domaine des arts et des lettres. La présence de plusieurs organismes tels la Galerie d'art de Matane, la Fondation Claude Picher, L'Espace f, la Société d'histoire et de généalogie de Matane ainsi que la Société du patrimoine maritime de la Gaspésie confère à la MRC un potentiel intéressant dans le domaine des arts et des lettres. Des troupes de théâtre sont également présentes dont le Théâtre Le Flot d'idées et le Théâtre du Haut-pays. La région compte également sur la présence d'un grand nombre d'artistes et d'artisans.

Avec la construction du complexe culturel, plusieurs organismes du domaine des arts et des lettres y seront localisés et pourront ainsi bénéficier d'une meilleure visibilité à l'intérieur du pôle touristique. Cette situation permettra d'améliorer le dynamisme et de favoriser une plus grande diffusion des activités liées au domaine des arts et des lettres. Afin de profiter au maximum de cette richesse sur le plan du tourisme et de favoriser le développement d'activités récréatives et culturelles, il importe d'accentuer les efforts pour mettre en contact le milieu des arts et des lettres et les intervenants touristiques. Dans ce sens, le Faubourg du Vieux-Port réunira une concentration d'ateliers et de boutiques d'artisans et d'artistes. La Place du Rochelais du Vieux-Port et la Promenade des Capitaines rappelleront l'histoire et la tradition maritime de Matane.

D'autre part, la MRC compte sur son territoire certains lacs possédant un potentiel pour le développement de la villégiature. Ce phénomène se remarque autant en terres privées qu'en terres publiques. La villégiature représente une activité économique importante pour quelques municipalités. Dans l'ensemble, la MRC compte relativement peu de lacs considérant l'étendue de son territoire. Il est ici question de lacs dont la superficie permet de supporter des activités de villégiature. Une densité trop élevée de bâtiments sur le pourtour de certains lacs constitue actuellement une menace à la qualité du milieu aquatique. Sur le territoire municipalisé, la plupart des plans d'eau d'importance sont situés dans le secteur ouest de la MRC. Sur les territoires non organisés, seulement une douzaine de lacs possèdent une superficie supérieure à 20 hectares mais le lac Matane, le lac Duvivier et l'Étang à la Truite possèdent un potentiel intéressant de développement.

En somme, le territoire de la MRC de Matane possède un potentiel intéressant pour le développement d'activités récréatives susceptibles d'attirer et de desservir autant une clientèle régionale qu'une clientèle touristique. L'axe de la rivière Matane situé au centre du territoire de la MRC peut servir de levier pour attirer les touristes dans le haut littoral.

Le soutien à l'industrie touristique dans la MRC est confié à trois organismes. Le Festival de la crevette est responsable de l'accueil touristique et de la gestion du bureau d'information touristique. Le Mouvement tourisme région de Matane a comme responsabilité la promotion touristique. Enfin, le centre local de développement est responsable du développement de l'industrie touristique.

Par ailleurs, le Cégep de Matane offre un programme de formation en tourisme, ce qui constitue un élément positif sur le plan de la formation des intervenants de ce secteur.

Les stratégies de développement pour le secteur du tourisme

Les forces du secteur

- 1) La présence de nombreux sites naturels présentant un potentiel de développement pour les activités de plein-air, de chasse et de pêche;
- 2) L'offre d'hébergement touristique et les services de restauration de bonne qualité et en quantité suffisante dans la région de Matane;
- 3) Le sentier de motoneige de la Trans-Québec traverse le territoire de la MRC de Matane;
- 4) L'enneigement prolongé dans la région principalement sur les territoires non organisés;
- 5) La notoriété des rivières Matane, Cap-Chat et Cascapédia pour la pêche au saumon. La rivière Matane offre un accès sans contingentement;
- 6) L'excellent potentiel faunique de la réserve de Matane et la possibilité de développer des activités liées à la chasse à l'orignal et à l'ours ainsi qu'à la pêche;
- 7) L'existence d'un programme de formation en tourisme au Cégep de Matane;
- 8) La présence de la Société de gestion de la rivière Matane pour développer et mettre en valeur la rivière Matane et faire la promotion de la pêche au saumon ainsi que la présence d'une école de pêche au saumon;
- 9) La présence du fleuve Saint-Laurent et des villages côtiers;
- 10) Le développement du corridor touristique de l'axe mer/rivière dans la ville de Matane qui est notamment le site du Vieux-Port et du Barachois;
- 11) La présence d'équipements récréatifs variés tels un centre de ski alpin, plusieurs réseaux de ski de fond, un terrain de golf, des pistes de vélo de montagne, des terrains de camping, etc.;
- 12) La possibilité de développer des activités liées à l'observation en haute mer;
- 13) La présence de la Galerie d'art de Matane qui est une institution muséale accréditée par le ministère de la Culture et des Communications, le potentiel de développement des activités liées au domaine des arts et des lettres, la présence de plusieurs équipements et activités culturelles (galeries d'art, société d'histoire et de généalogie, Fondation Claude Picher, etc.) ainsi que l'adoption par la ville de Matane d'une politique culturelle;
- 14) La présence de la Route verte ainsi que du Sentier international des Appalaches et la possibilité de développer des liaisons entre les municipalités;

- 15) La présence d'un mégaparc éolien qui est une infrastructure unique au Québec et à l'échelle canadienne;
- 16) La présence d'un organisme voué à la promotion de l'industrie touristique.

Les opportunités pour le secteur

- 1) Au Québec, l'industrie touristique est la quatrième en importance;
- 2) Le cours du dollar canadien continue de se déprécier et favorise l'activité touristique au Canada;
- 3) Le tourisme d'agrément¹ s'avère un des plus importants marchés touristiques du Québec;
- 4) La plus grande partie des dépenses touristiques sont reliées à l'hébergement commercial;
- 5) La demande est forte de la part des touristes européens pour des produits touristiques mettant en valeur les grands espaces, la neige, le fleuve et la culture des gens;
- 6) La demande est forte pour des produits hivernaux tels la motoneige, le traîneau à chiens et autres.

Les faiblesses du secteur

- 1) Le faible taux de rétention touristique dans la MRC de Matane;
- 2) Le peu d'attraits et d'activités touristiques s'adressant à toute la famille;
- 3) La difficulté d'accéder au fleuve sur l'ensemble du territoire de Matane;
- 4) Les activités liées à la pêche en haute mer sont peu développées;
- 5) La déficience de la signalisation touristique dans certaines municipalités du territoire;
- 6) La faible implication de l'entreprise privée.

Les menaces du secteur

- 1) La banalisation de l'architecture, de la culture et des modes de vies;
- 2) La détérioration des paysages principalement dans le corridor de la route 132;
- 3) Le niveau élevé de taxes au Québec (TPS et TVQ);

¹ Le tourisme d'agrément comprend les activités reliées au magasinage, les visites touristiques, de zoos, de parcs et les activités sportives et de plein-air.

- 4) Le désengagement de l'état dans les programmes de développement touristique.

Les priorités pour le secteur du tourisme

Priorité 1: Le développement et la consolidation des attraits mettant en valeur les potentiels naturels du territoire

- 1.1 Augmenter la rétention touristique dans le territoire de la MRC de Matane;
- 1.2 Poursuivre le développement de l'axe mer/rivière;
- 1.3 Améliorer l'accès au fleuve dans l'ensemble du territoire;
- 1.4 Développer l'accès le long de la rivière Matane;
- 1.5 Développer la réserve faunique de Matane;
- 1.6 Favoriser le développement des sites naturels ayant un fort potentiel pour attirer la clientèle touristique;
- 1.7 Favoriser une diversification des structures d'accueil soit de l'offre d'hébergement touristique (chalet de villégiature, gîte touristique, base de plein air, etc.);
- 1.8 Développer des activités reliées à l'énergie éolienne.

Priorité 2: Favoriser le développement de produits touristiques ayant un lien avec les attraits du territoire

- 2.1 Favoriser le développement de circuits touristiques thématiques dans l'ensemble du territoire;
- 2.2 Développer des produits reliés aux activités de chasse et de pêche;
- 2.3 Développer des produits hivernaux;
- 2.4 Développer des produits associés à la forte concentration d'activités culturelles sur le territoire de la MRC;
- 2.5 Développer le projet de la Route des fleurs de la Gaspésie.

L'objectif spécifique

Le projet que le milieu désire réaliser

- 1) La mise en place d'un centre d'interprétation du vent.

8.2 LA PROBLÉMATIQUE, L'ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET LES

OBJECTIFS VISÉS

Il est possible d'identifier les principaux éléments de la problématique qui suivent :

- Le territoire de la MRC compte un nombre important de sites naturels et d'attraits permettant la pratique d'activités en plein air. Le massif des Appalaches notamment présente un potentiel touristique et faunique élevé;
- Les sites et les attraits sont peu intégrés aux activités récréatives et touristiques principalement dans le haut littoral de la MRC;
- La zone touristique de l'axe mer/rivière située sur le territoire de la ville de Matane présente un fort potentiel pour le développement d'activités axées sur le plein air et la culture;
- Les secteurs d'intérêt patrimonial sont limités et se concentrent presque exclusivement le long de la côte, isolés ou intégrés dans les noyaux villageois (ponts couverts, palais de justice, ancien bureau de poste, etc.);
- La banalisation et la dégradation des sites et des lieux présentant un intérêt historique et culturel;
- La concentration élevée sur le territoire d'activités culturelles liées au domaine des arts et des lettres;
- Le territoire de la MRC compte peu de lacs surtout ceux permettant de supporter des activités de villégiature.

Considérant les problématiques identifiées, la MRC identifie l'orientation d'aménagement suivante :

Favoriser le développement des activités touristiques, récréatives et culturelles sur l'ensemble du territoire.

Les objectifs visés par cette orientation d'aménagement sont les suivants :

- Augmenter la rétention touristique sur le territoire de la MRC;
- Favoriser la mise en valeur des sites naturels, esthétiques, historiques et culturels à haut potentiel;
- Assurer la protection des territoires d'intérêt soit de maintenir les caractéristiques environnementales ainsi que préserver et améliorer l'encadrement visuel de ces territoires lorsque celui-ci contribue à les mettre en valeur;
- Favoriser l'aménagement de percées visuelles sur des paysages ou des sites présentant un intérêt particulier;
- Favoriser le maintien des caractéristiques architecturales dans les noyaux villageois;

- Favoriser l'intégration des territoires d'intérêt, des sites récréatifs et des sites de villégiature aux activités touristiques, récréatives et culturelles sur l'ensemble du territoire;
- Améliorer la signalisation touristique sur l'ensemble du territoire;
- Favoriser le développement des activités touristiques, récréatives et culturelles s'articulant autour du potentiel patrimonial et du potentiel présent dans le domaine des arts et des lettres;
- Favoriser le développement des activités de villégiature dans le respect de la capacité de support des rives des lacs pouvant recevoir de telles activités;
- Favoriser la protection des milieux récréatifs soit de maintenir les caractéristiques environnementales ainsi que préserver et améliorer l'encadrement visuel des sites (secteurs de villégiature, plage, centre de ski, etc.);
- Favoriser un accès public aux différents attraits et aux sites de villégiature.

Pour atteindre ces objectifs, la MRC entend :

- Délimiter une affectation récréative;
- Identifier un concept d'aménagement soit un pôle touristique majeur et des axes de développement afin de favoriser la mise en valeur des attraits sur l'ensemble du territoire;
- Identifier les territoires présentant un intérêt d'ordre culturel, historique, esthétique et écologique;
- Réaliser un guide sur l'aménagement des noyaux villageois (plan d'action);
- Indiquer des propositions d'aménagement des intersections entre la route 132 et les axes routiers importants de pénétration vers l'intérieur des terres afin d'améliorer les informations sur les destinations et les activités touristiques, récréatives et culturelles du haut littoral (plan d'action);
- Identifier les sites et les espaces récréatifs et culturels moteurs;
- Identifier les sites de villégiature;
- Établir des dispositions réglementaires à l'intérieur du document complémentaire :
 - Dispositions relatives à la protection des territoires d'intérêt.

8.3 LES MOYENS DE MISE EN OEUVRE

8.3.1 La délimitation d'une affectation récréative

Un premier moyen permettant d'atteindre l'orientation et les objectifs identifiés est la délimitation d'une affectation récréative (plan I.2.2, annexe 5). Cette affectation reconnaît le caractère régional de certains équipements publics occupant une superficie importante et servant de support à des activités récréatives. Ces équipements récréatifs majeurs sont le terrain du club de golf de Matane, le terrain de camping de la rivière Matane et la station de ski alpin Mont-Castor. Ces équipements sont situés dans l'axe de la rivière Matane. D'autres équipements récréatifs régionaux occupant une superficie moindre sont identifiés plus loin dans ce chapitre.

L'affectation récréative regroupe également un certain nombre de lacs possédant un potentiel pour le développement de la villégiature. Les lacs retenus sont ceux dont la superficie et les caractéristiques naturelles leur permettent de supporter des activités de villégiature relativement intensives.

Les plans d'eau identifiés sont les lacs aux Canards, Malfait, Petchedetz et Towago. Ces plans d'eau sont situés dans le secteur ouest de la MRC. En fait, il est possible d'identifier un pôle de développement de la villégiature dans le secteur des municipalités de Saint-Léandre et de Sainte-Paule considérant la concentration de plusieurs plans d'eau offrant un potentiel pour la villégiature.

Les activités et les équipements autorisés à l'intérieur de l'affectation récréative sont indiqués au chapitre 11.

8.3.2 L'identification d'un pôle touristique majeur

En accord avec le processus de planification stratégique, la MRC entend favoriser l'intégration des différents territoires d'intérêt, des sites récréatifs majeurs ainsi que des sites de villégiature à des activités touristiques, récréatives et culturelles et ce, sur l'ensemble du territoire.

Afin de répondre à cet objectif, la MRC a identifié un concept d'aménagement qui identifie un pôle majeur ainsi que quatre axes de développement possédant des caractéristiques spécifiques (figure I.8.1). L'identification d'axes favorise notamment le développement d'activités linéaires et de circuits thématiques et ce, sur l'ensemble du territoire en accord avec le plan stratégique de développement.

Le pôle touristique majeur correspond à l'axe mer/rivière situé à l'embouchure de la rivière Matane. Ce secteur possède un potentiel touristique élevé. Du point de vue du patrimoine vivant et lié à la reconnaissance de paysages d'intérêt culturel, cette rivière revêt un caractère particulier considérant que la pêche peut se pratiquer en plein centre-ville de Matane avec la présence de spectateurs.

Les sites récréatifs énumérés au tableau I.8.4 se localisent à l'intérieur de ce pôle touristique majeur. Cette section comprend également les équipements récréatifs et culturels compris sur l'ensemble du territoire de la ville de Matane. Les territoires d'intérêt et les modalités d'intervention sont identifiés à l'intérieur du document complémentaire (tableau II.16.1). Les territoires d'intérêt, les sites et les espaces récréatifs et culturels de même que les sites de villégiature sont localisés sur le plan I.8.1 (annexe 7).

Figure 1.8.1

LES MILIEUX TOURISTIQUES, RÉCRÉATIFS ET CULTURELS LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

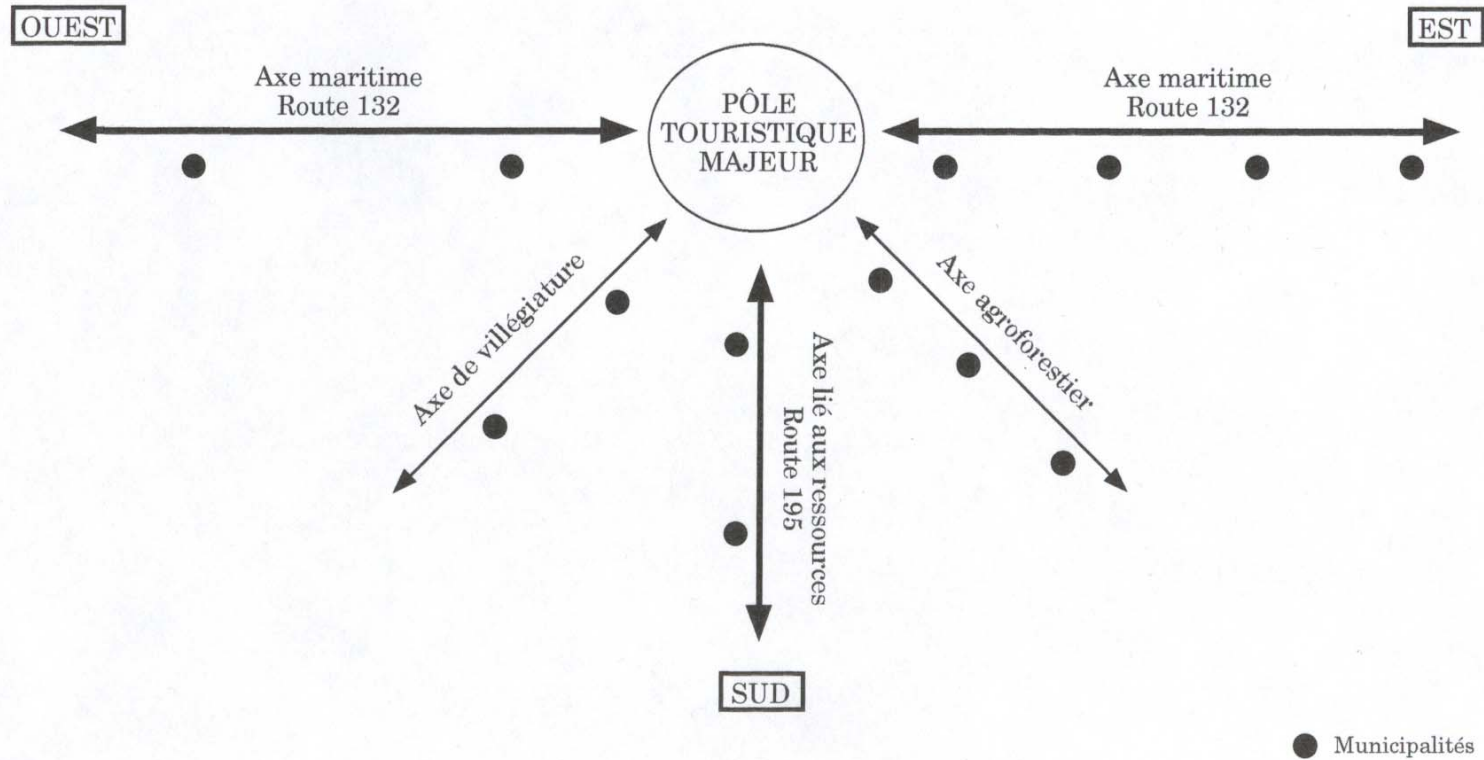


TABLEAU I.8.3

VILLE DE MATANE

Les équipements et les espaces récréatifs et culturels

Nom du site	Municipalité	Localisation
Vieux-Port de Matane	Matane	À l'embouchure de la rivière Matane
Centre d'art Le Barachois	Matane	Rang I Sud-Est de la Rivière cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane
Promenade des Capitaines	Matane	Rang I Nord-Ouest de la Rivière cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane
Complexe culturel (le complexe culturel regroupe notamment la bibliothèque municipale, la Fondation Claude Picher, L'Espace f: et la Galerie d'Art de Matane)	Matane	Rang I Nord-Ouest de la Rivière cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane
Salle Albert B. Lavoie	Matane	Rang I Sud-Est de la Rivière cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane
Salle Lucien Bellemare	Matane	Rang I Sud-Est de la Rivière cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane
Marina de Matane	Matane	Rang I Sud-Est de la Rivière cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane
Halte de la Marina	Matane	Rang I Sud-Est de la Rivière cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane
Parc des Îles	Matane	Rang I Sud-Est de la Rivière cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane
Centre sportif Alain-Côté	Matane	Rang I Nord-Ouest de la Rivière cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane
Piscine municipale	Matane	Rang I Sud-Est de la Rivière cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane
Carrefour socio-culturel	Matane	Rang I Nord-Ouest de la Rivière cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane

TABLEAU I.8.3

Nom du site	Municipalité	Localisation
Camping de la Baleine	Matane	Rang I cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane
Fumoirs Raoul Roux	Matane	Rang I cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane
École de musique de Matane	Matane	Rang I Sud-Est de la rivière cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane
Piste de la Ballade (sentier pédestre et voie cyclable)	Matane	Rang I Nord-Ouest de la Rivière cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane
Jardins de Doris	Matane	Rang I Nord-Ouest de la Rivière cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane
Centre équestre du Phare Ouest	Matane	Rang I cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane

8.3.3 L'identification d'axes de développement

Quatre axes de développement s'articulent autour du pôle touristique majeur décrit à la section précédente. Ces axes illustrent les caractéristiques dominantes du territoire de la MRC soit le fleuve Saint-Laurent, la rivière Matane, la réserve faunique de Matane et la présence d'activités liées à la villégiature, à l'agriculture et à la forêt.

8.3.3.1 L'axe maritime

L'axe maritime est lié à la présence du fleuve Saint-Laurent. Cet axe regroupe l'ensemble des municipalités dont le territoire est contigu au fleuve Saint-Laurent. En accord avec le processus de planification stratégique, la MRC entend favoriser la mise en valeur du littoral. Un projet est déjà élaboré, il s'agit du plan d'action littoral dont l'objectif est de favoriser la conservation et la mise en valeur des rives du fleuve Saint-Laurent. L'axe maritime comprend les sites récréatifs et culturels indiqués au tableau I.8.4. Les territoires d'intérêt et les modalités d'intervention sont identifiés à l'intérieur du document complémentaire (tableau II.16.2).

TABLEAU I.8.4

AXE MARITIME

Les équipements et les espaces récréatifs et culturels

Nom du site	Municipalité	Localisation
Halte routière	Les Méchins	Rang I du canton de Dalibaire
Secteur des Îlets (ce site témoigne d'une organisation de l'espace lié à l'exploitation d'une activité traditionnelle)	Les Méchins	Rang I du canton de Dalibaire
Centre agro-touristique Les Méchins	Les Méchins	Rang I du canton de Dalibaire
Havre de pêche de Grosses-Roches (incluant une rampe de mise à l'eau et un musée) (ce site témoigne d'une organisation de l'espace lié à l'exploitation d'une activité traditionnelle)	Grosses-Roches	Rang I du canton de Cherbourg
Halte routière	Grosses-Roches	Rang I du canton de Cherbourg
Écluse (ruisseau des Grosses-Roches)	Grosses-Roches	Rang I du canton de Cherbourg
Parc (présence d'un rocher et d'une croix)	Grosses-Roches	Rang I du canton de Cherbourg
Escalier donnant accès au fleuve	Grosses-Roches	Rang I du canton de Cherbourg
Centre des loisirs	Grosses-Roches	Rang I du canton de Cherbourg
Halte routière	Petit-Matane	Rang I Sud-Est de la Rivière cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane
Golf de la Gare	Saint-Ulric	Rang II cadastre de la paroisse de Saint-Ulric
Parc de la rivière	Saint-Ulric	Rang II cadastre de la paroisse de Saint-Ulric
Parc de la mer (rampe de mise à l'eau)	Saint-Ulric	Rang II cadastre de la paroisse de Saint-Ulric

TABLEAU I.8.4

Nom du site	Municipalité	Localisation
Terrain de jeux	Saint-Ulric	Rang II cadastre de la paroisse de Saint-Ulric
Sentiers de ski de fond	Baie-des-Sables	Rang III cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Assomption-de-MacNider
Halte du Meunier	Baie-des-Sables	Rang II cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Assomption-de-MacNider
Quai	Baie-des-Sables	Rang II cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Assomption-de-MacNider
Réseau des fermes à voir : Ferme écologique Baie-des-Sables	Baie-des-Sables	Rang III cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Assomption-de-MacNider
Réseau des fermes à voir : Ferme Pierre Bélanger (élevage d'autruches)	Baie-des-Sables	Rang III cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Assomption-de-MacNider
Pisciculture Basques	Baie-des-Sables	Rang II cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Assomption-de-MacNider
Camping	Petit-Matane	Rang I Sud-Est de la Rivière cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane

8.3.3.2 L'axe lié aux ressources

Un second axe est celui de la rivière Matane et des territoires non organisés caractérisé principalement par la présence d'activités liées aux ressources naturelles (pêche, chasse, exploitation forestière, etc). Cet axe concerne les municipalités traversées par la rivière Matane et englobe les territoires non organisés.

L'axe lié aux ressources compte les sites récréatifs et culturels et les sites de villégiature décrits aux tableaux I.8.5 et I.8.6. Les territoires d'intérêt et les modalités d'intervention sont identifiés à l'intérieur du document complémentaire (tableau II.16.3). Cet axe regroupe notamment la majorité des territoires d'intérêt écologique présents sur le territoire de la MRC.

TABLEAU I.8.5

AXE LIÉ AUX RESSOURCES

Les équipements et les espaces récréatifs et culturels

Nom du site	Municipalité	Localisation
Terrain du Club de golf de Matane	Saint-Jérôme-de-Matane	Rang I Sud-Est de la Rivière cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane
Centre de ski Mont-Castor	Saint-Jérôme-de-Matane	Rang VII cadastre de la paroisse de Saint-Ulric
Camping de la rivière Matane	Saint-Jérôme-de-Matane	Rang I Nord-Ouest de la Rivière cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane
La Seigneurie-du-Chevreuil	Saint-Jérôme-de-Matane	Rang I Sud-Est de la Rivière cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane
Parc Grand-Détour	Saint-Jérôme-de-Matane	Rang I Sud-Est de la Rivière cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane
Place des sports	Saint-Jérôme-de-Matane	Rang I Sud-Est de la Rivière cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane
Sentiers de ski de fond	Matane et Saint-Jérôme-de-Matane	Rang I Sud-Est de la Rivière cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane
Réseau des fermes à voir : Les Entreprises Technofor	Saint-René-de-Matane	Rang VII du canton de Tessier
Belvédère	Saint-René-de-Matane	Rang Nord-Est de la Rivière Matane cadastre du canton de Tessier
Sentiers de randonnée : ski de fond et pédestre	Territoires non organisés	Plan I.8.1
Camping aménagé (poste-John)	Territoires non organisés	Canton de Cuoq
Camping aménagé (Étang à la Truite)	Territoires non organisés	Canton de Boutet

TABLEAU I.8.5

Nom du site	Municipalité	Localisation
Site récréatif du mont Blanc (abri)	Territoires non organisés	Canton de Le Clercq
Tour pour l'observation de l'original - lac de la Tête	Territoires non organisés	Canton de Le Clercq
Tour pour l'observation de l'original - Étang à la Truite (2 sites)	Territoires non organisés	Canton de Boutet
Aires de pique-nique (2 aires : poste-John et lac Matane)	Territoires non organisés	Canton de Cuoq
Aire de pique-nique (Étang à la Truite)	Territoires non organisés	Canton de Boutet
Aire de pique-nique (sentier Petit-Sault)	Territoires non organisés	Canton de Joffre
Refuge pour motoneigistes	Territoires non organisés	Canton de Dunière
Parcours aménagé de canot-camping et de descente de rivière sur la rivière Cascapédia	Territoires non organisés	Canton de Richard
Campings rustiques (5 sites) en bordure de la rivière Cascapédia	Territoires non organisés	Canton de Richard
Sentier Petit-Sault et Chutes Beaulieu	Territoires non organisés	Canton de Joffre (en bordure de la rivière Cap-Chat)
Sentier d'interprétation du saumon	Territoires non organisés	Canton de Cuoq (en bordure de la rivière Matane)
Plan d'eau canotable - lac Duvivier	Territoires non organisés	Canton du Cuoq
Plans d'eau canotable - lac de la Tête, lac Le Clercq, lac Matane	Territoires non organisés	Canton de Le Clercq
Plan d'eau canotable - Étang à la Truite	Territoires non organisés	Canton de Boutet
Chute du Mem	Territoires non organisés	Canton de Joffre

TABLEAU I.8.6

AXE LIÉ AUX RESSOURCES

Les sites de villégiature

Nom du site	Municipalité	Localisation
Rivière Branche du Lac (villégiature temporaire)	Territoires non organisés	Canton de Richard
Ruisseau Brandy (villégiature temporaire)	Territoires non organisés	Canton de Richard
Camps de chasse (16 sites) (réserve faunique de Matane)	Territoires non organisés	Plan I.8.1
Chalets du Pont couvert	Saint-René-de-Matane	Rang VII cadastre du Canton de Tessier

8.3.3.3 L'axe agroforestier

Un troisième axe situé au sud-est de la MRC est caractérisé par la présence de communautés agroforestières. L'agriculture et surtout la forêt dominant le paysage. Cet axe regroupe les municipalités de Saint-Luc-de-Matane, de Saint-Adelme, de Saint-Jean-de-Cherbourg, de Petit-Matane, de Sainte-Félicité, de Saint-René-de-Matane, de Grosses-Roches et des Méchins. L'axe agroforestier comprend les sites récréatifs et culturels et les sites de villégiature indiqués aux tableaux I.8.7 et I.8.8. Les territoires d'intérêt et les modalités d'intervention sont identifiés à l'intérieur du document complémentaire (tableau II.16.4).

TABLEAU I.8.7

AXE AGROFORESTIER

Les équipements et les espaces récréatifs et culturels

Nom du site	Municipalité	Localisation
Réseaux denses de pistes de randonnée (2) : ski de fond	Grosses-Roches, Saint-Jean-de-Cherbourg, Les Méchins	Rangs IV, VII et VIII du canton de Cherbourg
Réseaux denses de pistes de randonnée : pistes de ski de fond et de vélo de montagne	Saint-Jean-de-Cherbourg et Les Méchins	Rangs VII et VIII du canton de Cherbourg
Parcours de pistes de randonnée : ski de fond (parcours accédant à un réseau dense de pistes de randonnées)	Les Méchins	Rangs V, VI et VII du canton de Cherbourg
Site de récréation de plein air	Les Méchins	Rang VII du canton de Dalibaire
Camping semi-aménagé (ruisseau L'Islet)	Les Méchins	Rang VII du canton de Romieu
Mirador	Saint-Adelme	Rang VII cadastre de la paroisse de Sainte-Félicité
Pisciculture	Saint-Adelme	Rang VIII du canton de Saint-Denis
Pisciculture	Saint-Adelme	Rang VII cadastre de la paroisse de Sainte-Félicité
Pisciculture	Sainte-Félicité	Rang I cadastre de la paroisse de Sainte-Félicité
Musée agricole	Saint-Adelme	Rang VI cadastre de la paroisse de Sainte-Félicité
Traîneau à chien "Contact Nature"	Saint-Luc-de-Matane	Rang II cadastre du canton de Tessier
Pisciculture Jean-Paul Gauthier	Saint-Luc-de-Matane	Rang III cadastre du canton de Tessier

TABLEAU I.8.7

Nom du site	Municipalité	Localisation
Réseau des fermes à voir : Ferme 4 Chemins limitée	Saint-Luc-de-Matane	Rang III cadastre du canton de Tessier
Réseau des fermes à voir : Ferme laitière Filiber	Petit-Matane	Rang II cadastre de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane
Ancienne mine de cuivre	Saint-Adelme	Rang V cadastre de la paroisse de Sainte-Félicité

TABLEAU I.8.8

AXE AGROFORESTIER

Les sites de villégiature

Nom du site	Municipalité	Localisation
Lac au Foin (villégiature temporaire)	Grosses-Roches	Rang IV du canton de Cherbourg
Lac Isabelle (villégiature temporaire)	Grosses-Roches	Rang IV du canton de Cherbourg
Ruisseau Cherbourg (villégiature temporaire)	Les Méchins	Rang VI du canton de Cherbourg
Lac à la Truite (villégiature temporaire)	Les Méchins	Rang IX du canton de Dalibaire
Lac au Sable (villégiature temporaire)	Les Méchins	Rang IX du canton de Dalibaire
Lac Xavier (villégiature temporaire)	Les Méchins	Rang VIII du canton de Dalibaire
Lac Guillemette (villégiature temporaire)	Les Méchins	Rang VIII du canton de Dalibaire
Lac Grande-Chaine	Saint-Adelme	Rang VII cadastre de la paroisse de Sainte-Félicité
Lac Bidini	Saint-Adelme	Rang IV cadastre de la paroisse de Sainte-Félicité
Lac en Coeur	Saint-Adelme	Rang VI cadastre de la paroisse de Sainte-Félicité
Lac Bérubé	Saint-Adelme	Rangs VII et VIII cadastre de la paroisse de Sainte-Félicité

8.3.3.4 L'axe de villégiature

Enfin, le quatrième axe situé au sud-ouest du territoire de la MRC est marqué par la présence de plusieurs lacs présentant un potentiel pour le développement de la villégiature. Cet axe regroupe les municipalités de Saint-Ulric, de Saint-Léandre et de Sainte-Paule. L'axe de villégiature comprend les sites récréatifs et culturels et les sites de villégiature indiqués aux tableaux I.8.9 et I.8.10. Les territoires d'intérêt et les modalités d'intervention sont identifiés à l'intérieur du document complémentaire (tableau II.16.5).

TABLEAU I.8.9

AXE DE VILLÉGIATURE

Les équipements et les espaces récréatifs et culturels

Nom du site	Municipalité	Localisation
Réseau de sentiers de ski de fond	Saint-Ulric	Rangs II et III de la paroisse de Saint-Ulric
Centre familial de rivière Blanche	Saint-Ulric	Rang IV de la paroisse de Saint-Ulric
Réseau des fermes à voir : Ferme Le Moutonnoir	Saint-Ulric	Rang IV de la paroisse de Saint-Ulric
Parcours de pistes de randonnée : ski de fond	Sainte-Paule	Rangs XII, XIII et XIV du canton de Matane
Site de récréation de plein air	Sainte-Paule	Rang XI du canton de Matane
Chutes à Ti-Mé	Saint-Ulric	Rang III de la paroisse de Saint-Ulric
Chutes de la grotte des Fées	Saint-Léandre	Rang VII de la paroisse de Saint-Ulric
Pisciculture Réjean Murray	Saint-Léandre	Rang VIII du canton de Matane
Chutes sur le ruisseau Bastien	Sainte-Paule	Rang XII du canton de Matane
Auberge de la pente abrupte (relais, érablière)	Sainte-Paule	Rang XI du canton de Matane

TABLEAU I.8.10

AXE DE VILLÉGIATURE

Les sites de villégiature

Nom du site	Municipalité	Localisation
Lac des Îles	Saint-Ulric	Rang A de la paroisse de Saint-Ulric
Lac Blanc	Saint-Ulric	Rang A de la paroisse de Saint-Ulric
Lac Minouche	Saint-Ulric	Rang IV de la paroisse de Saint-Ulric
Lac Malfait	Saint-Léandre	Rang X du canton de Matane
Lac aux Canards	Saint-Léandre	Rang X du canton de Matane
Lac Petchedetz	Sainte-Paule	Rang XI du canton de Matane
Lac Towago	Sainte-Paule	Rang XIII du canton de Matane
Lac du Portage	Sainte-Paule	Rangs X et XI du canton de Matane